

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 78

9 janvier 2014

SOMMAIRE

385th Bomb Group Memorial Museum Perlé	3702	Lux 25 Starlight EUR S.à r.l.	3703
Acia	3737	Luxembourg Air Ambulance S.A.	3723
Aida Wedo 5 S.A.	3735	M-Décor S.à.r.l.	3725
Anglo Operations (International) Limited	3721	Meng Famille S.à r.l.	3737
Anglo Platinum International Brazil	3721	Mitteleuropäische Investitionsgesellschaft S.A., en abrégé MIG S.A.	3725
Bailly Caste	3722	Nobileo Holding S.à r.l.	3721
Carrosserie Robert Comes & Compagnie S.A.	3737	Panthera/Funding Lux 2 S. à r.l.	3721
Covidien International Finance S.A.	3737	RBCO S.A.	3736
Discovery Luxembourg 4 S.à r.l.	3731	Rheinische Finanz und Gewerbe Beteili- gungsgesellschaft S.A.	3730
ECommerce Taxi Indonesia S.C.Sp.	3726	Simexco	3731
Fortimmo S.A.	3722	Sky Neubrandenburg S.à r.l.	3728
Franklin Templeton Investment Funds ...	3722	Société d'Investissements Cime S.A.	3731
Friends of the 385th Bomb Group and Me- morial Museum Perlé A.s.b.l.	3702	Soluna S.A.-SPF	3698
F.S. Transports S.à r.l.	3732	The Pearl S.à r.l.	3711
Kalchesbrück S.C.I.	3735	UBS IB Co-Investment 2001 SPF SA	3737
La Bodega Negra S.à r.l.	3722	Vendima	3744
Land of Art S.A.	3727	Vepha Holding S.A.	3702
La Perle d'Orient S.à r.l.	3727	Veramont Immeubles S.A.	3734
La Vallière S.A.	3727	Verrinvest Luxembourg S.A.	3735
Lexinvest S.à.r.l.	3724	VOD Zone S.à r.l.	3738
L'Occitane Belgium Sprl, succursale de Lu- xembourg	3725	Vomasa S.A.	3734
Lombardini International S.A.	3731	Yena Holding S.A.	3744
LOPHIRA, Société de Gestion de Patri- moine Familial, SPF	3725	Zetta S.à r.l.	3744

Soluna S.A.-SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 181.819.

—
STATUTS

L'an deux mille treize, le dix-neuf novembre,

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU:

Sonaka S.A.-SPF, ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 9b, boulevard du Prince Henri,

étant représentée par Monsieur Fons MANGEN, Réviseur d'Entreprises, demeurant à Ettelbruck, en vertu d'une procuration sous seing privé, laquelle, paraphée «ne varietur» par la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, es-qualité qu'il agit, a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'il déclare constituer (la «Société»).

Titre I^{er} . - Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Forme, Dénomination.

1.1. Une société anonyme luxembourgeoise est régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et par les présents statuts.

2. La société adopte la dénomination "SOLUNA S.A.-SPF, société de gestion de patrimoine familiale (SPF)".

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg. Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

2.2. La société peut également par décision du conseil d'administration, créer, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, des filiales, agences ou succursales.

2.3. Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert, conservera la nationalité luxembourgeoise. Pareille décision de transfert du siège social sera faite par le conseil d'administration.

Art. 3. Objet.

3.1. La Société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs constitués d'instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et d'espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte. Elle pourra également émettre des obligations convertibles et non convertibles.

3.2. Elle ne pourra exercer aucune activité commerciale.

3.3. Elle réservera ses actions, soit à des personnes physiques agissant dans le cadre de la gestion de leur patrimoine privé, soit à des entités patrimoniales agissant exclusivement dans l'intérêt du patrimoine privé d'une ou de plusieurs personnes physiques, soit à des intermédiaires agissant pour le compte des investisseurs précités.

3.4. Elle ne pourra pas s'immiscer dans la gestion d'une société dans laquelle elle détient une participation.

3.5. Les titres qu'elle émettra ne pourront faire l'objet d'un placement public ou être admis à la cotation d'une bourse de valeurs.

3.6. Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites fixées par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial (SPF).

Art. 4. Durée. La société est constituée pour une durée illimitée.

Titre II. - Capital

Art. 5. Capital social.

5.1. Le capital social souscrit est fixé à EUR 400.000.- (quatre cent mille Euros), divisé en 40.000 (quarante mille) actions d'une valeur nominale de EUR 10.- (dix Euros) chacune.

Art. 6. Modification du capital social.

6.1. Le capital autorisé est fixé à EUR 1.000.000.- (un million d'Euros) qui sera divisé en 100.000 (cent mille) actions de EUR 10.- (dix Euros) chacune.

6.2. Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décisions de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

6.3. En outre le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans, à compter de la date de publication de l'acte de constitution

, autorisé à augmenter en temps utile qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission et libérées par apport en nature ou en numéraire, par compensation avec des créances ou de toute autre manière à déterminer par le conseil d'administration. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

6.4. Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera à considérer comme automatiquement adapté à la modification intervenue.

6.5. La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Art. 7. Versements. Les versements à effectuer sur les actions non entièrement libérées lors de leur souscription se feront aux époques et aux conditions que le conseil d'administration déterminera dans ces cas. Tout versement appelé s'impute à parts égales sur l'ensemble des actions qui ne sont pas entièrement libérées.

Art. 8. Nature des actions. Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

Art. 9. Cession d'actions. Il n'existe aucune restriction statutaire quant aux transactions ou aux cessions d'actions de la société.

Titre III. - Administration, Direction, Surveillance

Art. 10. Conseil d'administration.

10.1. En cas de pluralité d'actionnaires, la Société doit être administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins (chacun un "Administrateur"), actionnaires ou non.

10.2. Si la Société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la Société a seulement un actionnaire restant, la Société peut être administrée par un Conseil d'Administration consistant, soit en un Administrateur (L'"Administrateur Unique") jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires constatant l'existence de plus d'un actionnaire, soit par au moins trois Administrateurs. Une société peut être membre du Conseil d'Administration ou peut être l'Administrateur Unique de la Société. Dans un tel cas, le Conseil d'Administration ou l'Administrateur unique nommera ou confirmera la nomination de son représentant permanent en conformité avec la Loi de 1915.

10.3. Les Administrateurs ou l'Administrateur Unique sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une période n'excédant pas six ans et sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires. Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Les Administrateurs élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six ans.

10.4. En cas de vacance du poste d'un administrateur pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires portant ratification du remplacement effectué.

Art. 11. Réunions du conseil d'administration.

11.1. Le Conseil d'Administration élira parmi ses membres un président (le «Président»). Le premier Président peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires. En cas d'empêchement du Président, il sera remplacé par l'Administrateur élu à cette fin parmi les membres présents à la réunion.

11.2. Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation du Président ou d'un Administrateur. Lorsque tous les Administrateurs sont présents ou représentés, ils pourront renoncer aux formalités de convocation.

11.3. Le Conseil d'Administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée par procuration.

11.4. Tout Administrateur est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil d'Administration par un autre Administrateur, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite. Un Administrateur peut également désigner par téléphone un autre Administrateur pour le représenter. Cette désignation devra être confirmée par une lettre écrite.

11.5. Toute décision du Conseil d'Administration est prise à la majorité simple des votes émis. En cas de partage, la voix du Président est prépondérante.

11.6. L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée pour autant que chaque participant soit en mesure de prendre activement part à la réunion, c'est à dire notamment d'entendre et d'être entendu par

tous les autres Administrateurs participant et utilisant ce type de technologie, seront réputés présents à la réunion et seront habilités à prendre part au vote via le téléphone ou la vidéo.

11.7. Des résolutions du Conseil d'Administration peuvent être prises valablement par voie circulaire si elles sont signées et approuvées par écrit par tous les Administrateurs personnellement (résolution circulaire). Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents séparés transmis par fax ou e-mail. Ces décisions auront le même effet et la même validité que des décisions votées lors d'une réunion du Conseil d'Administration, dûment convoqué. La date de ces résolutions doit être la date de la dernière signature.

11.8. Les votes pourront également s'exprimer par tout autre moyen généralement quelconque tels que fax, e-mail ou par téléphone, dans cette dernière hypothèse, le vote devra être confirmé par écrit.

11.9. Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration sont signés par tous les membres présents aux séances. Des extraits seront certifiés par le président du Conseil d'Administration ou par deux Administrateurs.

Art. 12. Pouvoirs généraux du conseil d'administration. Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Art. 13. Délégation de pouvoirs.

13.1. Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la Société et à la représentation de la Société pour la conduite journalière des affaires, à un ou plusieurs membres du Conseil d'Administration, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le Conseil déterminera.

13.2. Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique pourra également conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toutes personnes qui n'ont pas besoin d'être Administrateurs, nommer et révoquer tous fondés de pouvoirs et employés, et fixer leurs émoluments.

Art. 14. Représentation de la société. Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur Unique, par la signature unique de son Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature unique de toute personne à qui le pouvoir de signature aura été délégué par deux Administrateurs ou par l'Administrateur Unique de la Société, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 15. Commissaire aux comptes.

15.1. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale.

15.2. La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années. Le mandat est renouvelable.

Titre IV. - Assemblée générale

Art. 16. Pouvoirs de l'assemblée générale.

16.1. S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit.

16.2. En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à l'activité de la Société.

16.3. Toute assemblée générale sera convoquée par voie de lettres recommandées envoyées à chaque actionnaire nominatif au moins quinze jours avant l'assemblée. Lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir pris connaissance de l'agenda de l'assemblée, ils pourront renoncer aux formalités préalables de convocation ou de publication.

16.4. Un actionnaire peut être représenté à l'assemblée générale des actionnaires en nommant par écrit (ou par fax ou par e-mail ou par tout moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être un actionnaire et est par conséquent autorisé à voter par procuration.

16.5. Les actionnaires sont autorisés à participer à une assemblée générale des actionnaires par visioconférence ou par des moyens de télécommunications permettant leur identification et sont considérés comme présent, pour les conditions de quorum et de majorité. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à l'assemblée dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

16.6. Sauf dans les cas déterminés par la loi ou les Statuts, les décisions prises par l'assemblée ordinaire des actionnaires sont adoptées à la majorité simple des voix, quelle que soit la portion du capital représentée.

16.7. Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée aux fins de modifier une disposition des Statuts ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié du capital est présente ou représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées.

16.8. Cependant, la nationalité de la Société peut être changée et l'augmentation ou la réduction des engagements des actionnaires ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime des actionnaires et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

Art. 17. Endroit et Date de l'assemblée générale ordinaire. L'assemblée générale annuelle se réunit chaque année dans la Ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans les convocations le dernier mercredi du mois d'avril à 15.00 heures.

Art. 18. Autres assemblées générales. Tout Administrateur peut convoquer d'autres assemblées générales. Une assemblée générale doit être convoquée sur la demande d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

Art. 19. Votes. Chaque action donne droit à une voix. Un actionnaire peut se faire représenter à toute assemblée générale des actionnaires, y compris l'assemblée générale annuelle des actionnaires, par une autre personne désignée par écrit.

Titre V. - Année sociale, Répartition des Bénéfices

Art. 20. Année sociale.

20.1. L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

20.2. Le conseil d'administration établit le bilan et le compte de profits et pertes. Il remet les pièces avec un rapport sur les opérations de la société, un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire, aux commissaires qui commenteront ces documents dans leur rapport.

Art. 21. Répartition de bénéfices.

21.1. Chaque année cinq pour cent au moins des bénéfices nets sont prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

21.2. Après dotation à la réserve légale, l'assemblée générale décide de la répartition et de la distribution du solde des bénéfices nets.

21.3. Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Titre VI. - Dissolution, Liquidation

Art. 22. Dissolution, Liquidation.

22.1. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, délibérant dans les mêmes conditions que celles prévues pour la modification des statuts.

22.2. Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires.

Titre VII. - Disposition générale

Art. 23. Disposition générale. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures ainsi que la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial (SPF), trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Souscription et Libération

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, le comparant préqualifié déclare souscrire les quarante mille (40.000) actions et les libérer intégralement par des versements en numéraire de sorte que la somme de quatre cent mille Euros (400.000.- €) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Dispositions transitoires.

Le premier exercice social commencera à la date de constitution de la Société et prendra fin le 31 décembre 2014.

La première assemblée générale des actionnaires se tiendra en 2015.

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué à deux mille Euro.

Résolutions de l'actionnaire unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'actionnaire unique, représentant l'intégralité du capital social a pris les décisions suivantes:

1. L'adresse de la Société est fixée à L-1724 Luxembourg, 9b, boulevard Prince Henri.
2. Sont appelés aux fonctions d'Administrateurs pour une période de six (6) ans:
 - a) Monsieur Fons MANGEN, Réviseur d'entreprises, demeurant à Ettelbruck.
 - b) Monsieur Jean-Hugues ANTOINE, comptable, demeurant à Izel (Belgique).
 - c) Madame Carine REUTER-BONERT, employée privée, demeurant à Fennange.
3. Est nommé commissaire aux comptes pour une période de six (6) ans: Ramlux S.A., ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 9b, boulevard Prince Henri.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes,

Et après lecture, le comparant prémentionné, connu par le notaire par ses nom, prénom, état civil et résidence, a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: F. MANGEN, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 20 novembre 2013. Relation: LAC/2013/52617. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la Société sur sa demande.

Luxembourg, le 25 novembre 2013.

Référence de publication: 2013164511/231.

(130200509) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2013.

Vepha Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 173.258.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 13 décembre 2013

1. La liquidation de la société VEPHA HOLDING S.A. est clôturée.
2. Décharge est accordée au liquidateur et commissaire de liquidation pour l'exécution de leurs mandats.
3. Les livres et documents sociaux sont déposés au 412F route d'Esch, L-2086 Luxembourg, et y seront conservés pendant cinq ans au moins.

Extrait certifié incère et conforme

MERLIS S.à r.l.

Signatures

Liquidateur

Référence de publication: 2013177383/17.

(130215750) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2013.

385th Bomb Group Memorial Museum Perlé, Association sans but lucratif,

(anc. Friends of the 385th Bomb Group and Memorial Museum Perlé A.s.b.l.).

Siège social: L-8826 Perlé, 6, rue de l'Eglise.

R.C.S. Luxembourg F 406.

Extrait des délibérations prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 22 février 2013 dans les locaux du musée à Perlé.

Les modifications statutaires suivantes sont approuvées unanimement par l'assemblée dûment constituée.

1. Dénomination

Art. 1^{er}. est modifié comme suite: L'association est dénommée «385th BOMB GROUP MEMORIAL MUSEUM Perlé» (dénomination actuelle «Friends of the 385th Bomb Group and Memorial Museum Perlé»)

2 Assemblée Générale

Art. 11. est modifié comme suit: L'assemblée générale ordinaire se réunit annuellement «en début d'année» (actuellement «en janvier»)

3. Divers

Art. 29. est modifié comme suit: Une réunion de travail entre les membres de l'association est tenue une fois par «mois» afin de procéder à la maintenance et la mise en œuvre de la collection du musée. (actuellement «semaine»)

Marco HAAS / Gost KASEL / MAX Feller / Roger Feller /
Yves SCHAEFFER / Ferd. UNSEN / AREND Serge

Référence de publication: 2013177479/22.

(130216230) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2013.

Lux 25 Starlight EUR S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 4, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 179.792.

In the year two thousand and thirteen, on the nineteenth day of the month of November.

Before Us Maître Jean-Paul MEYERS, civil law notary residing in Rambrouch, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

"Lux 24 Starlight EUR S.à r.l.", a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500), registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 179779 and with registered office at 4, rue Dicks, L-1417 Luxembourg (the "Sole Shareholder"),

here represented by Marie THOMINE, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg, on November 18, 2013.

The proxy signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to document the following:

I. The appearing is the Sole Shareholder of "Lux 25 Starlight EUR S.à r.l.", a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500), registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B179792 and with registered office at 4, rue Dicks, L-1417 Luxembourg (the "Company"), incorporated by a deed received by Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, on August 16, 2013 and published in the Luxembourg Official Gazette, Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2,550 of October 14, 2013. The Company's articles of association have not yet been amended.

II. The Sole Shareholder recognized to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda, which is known to the Sole Shareholder:

Agenda:

1. To amend the object of the Company by among others inserting an additional new second paragraph in article 3 of the Company's articles of association (the second paragraph becoming the third paragraph) which shall read as follows:

"The Company's purpose is to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial and other, Luxembourg or foreign enterprises. The Company's purpose is, in particular, to generate returns for its shareholders by (i) locating, analyzing, investing in, acquiring, holding, originating, maintaining, operating, leasing, managing, developing, improving, mortgaging, encumbering, and selling for profit equity and debt interests in real estate and in securities and other interests related to real estate, including, without limitation, developable land, rental apartment buildings, office properties, retail properties, industrial properties, research and development properties, hotels, resorts and destination complexes, timeshares, motels and other lodging facilities, mixed use properties, telco properties and zoned residential land and debt instruments secured by real estate or by interests in such real estate, (ii) participating as a partner, owner or investor in or lender to other general or limited partnerships, limited liability companies, corporations or other vehicles or Persons, the business of which is related to real estate including, without limitation, the ownership, sale, leasing, financing, development and/or management thereof or the provision of services thereto, and (iii) engaging in all other activities related or incidental thereto.

The Company may carry out any commercial and/or financial transactions with respect to direct or indirect investments in movable and immovable property including but not limited to acquiring, owning, hiring, letting, leasing, renting, dividing, draining, reclaiming, developing, improving, cultivating, building on, selling or otherwise alienating, mortgaging, pledging or otherwise encumbering movable or immovable property.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose."

2. To create two (2) classes of shares, namely the A shares and the B shares having the rights and privileges attached thereto as set out in the Company's articles of association, to convert four hundred ninety-four (494) existing shares into

four hundred ninety-four (494) A shares and six (6) existing shares into six (6) B shares, all of them being still held by the Sole Shareholder and to change article 5.1 of the Company's articles of association to reflect such change.

3. To delete article 6.1 of the Company's articles of association.

4. To change the transfer restrictions by amending article 6, second paragraph, and inserting the following new third, fourth and fifth paragraphs (the fourth and fifth paragraphs becoming respectively the sixth and seventh paragraphs):

" **6.2.** Shares are freely transferable among shareholders. The transfer of shares (inter vivos) to non-shareholders is subject to the prior approval of one or several shareholder(s) at the general meeting of shareholders representing at least three quarters (3/4) of the share capital of the Company. A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

6.3. If a shareholder holding A shares determines to sell any of its A shares to one or more third parties, then it may require all the other shareholders to sell, where such selling shareholder is selling such number of A shares that will result in the relevant purchaser:

(i) acquiring control (including with persons acting in concert) of the Company, all of the shares of whatever class held by the other shareholders; and

(ii) not acquiring control (including with persons acting in concert) of the Company, the same proportion of shares of whatever class held by the other shareholders that the selling shareholder (each determined by reference to the total number of shares held by them,

to the relevant third party or third parties, provided, however, that any such purported transfer of shares shall be made solely in accordance with the terms and conditions of the Articles and the shareholders agreement, if any.

6.4. A shareholder holding B shares shall transfer its B shares, at fair market value or with a discount, pursuant to any provision of any shareholder agreement as may be entered into and amended by the shareholders from time to time requiring such transfer (including without limitation in the case of an event of default or a call option granted to the holders of A shares).

6.5. Any sale, assignment, transfer, exchange, pledge, encumbrance or other disposal of B shares other than made in accordance with the Articles and any shareholder agreement as may be entered into and amended by the shareholders from time to time shall be null and void, and the board of managers shall not reflect in the register of shareholders any change in the ownership of shares pursuant to any such transfer."

5. To extent the notice period for any meeting of the board of managers to two (2) days by changing article 9.3 of the Company's articles of association.

6. To restrict the holding of board meetings from the United Kingdom by adding a third sentence at article 9.7 of the Company's articles of association as follows: "No meeting of the board of managers may take place in the United Kingdom and no manager (or proxy thereof) shall be entitled to attend and count in the quorum by telephone when situated in the United Kingdom."

7. To clarify the requirements for special majority decisions by amending articles 14.7 and 14.8 of the Company's articles of association.

8. To amend the distribution rules by changing article 16.2 of the Company's articles of association as follows: "Under the terms and conditions provided by law and upon recommendation of the board of managers, the general meeting of shareholders will determine how the remainder of the Company's annual net profits will be used in accordance with the Company Law, any shareholder agreement as may be entered into and amended by the shareholders from time to time and the Articles. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward."

9. To amend the distribution rules at liquidation of the Company by changing article 17.2 of the Company's articles of association as follows: "When the liquidation of the Company is closed, the assets of the Company will be attributed to the shareholders in accordance with the law, any shareholder agreement as may be entered into and amended by the shareholders from time to time and the Articles."

10. To amend article 18 of the Company's articles of association as follows: "All matters not expressly governed by the Articles or any shareholder agreement, as may be entered into and amended by the shareholders from time to time, shall be determined in accordance with the Company Law; and if a provision of the Articles conflicts with a provision of a shareholders agreement, if any, the provisions of such shareholders agreement shall prevail as between the shareholders."

11. Miscellaneous.

III. The Sole Shareholder then passes the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolved to amend the object of the Company so that article 3 of the Company's articles of association shall forthwith read as follows:

" **Art. 3.** The Company's purpose is to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial and other, Luxembourg or foreign enterprises. The Company's purpose is, in particular, to generate returns for its shareholders by (i) locating, analyzing, investing in, acquiring, holding, originating, maintaining, operating, leasing, managing, developing, improving, mortgaging, encumbering, and selling for profit equity and debt interests in real estate and in securities and other interests related to real estate, including, without limitation, developable land, rental apartment buildings, office properties, retail properties, industrial properties, research and development properties, hotels, resorts and destination complexes, timeshares, motels and other lodging facilities, mixed use properties, telco properties and zoned residential land and debt instruments secured by real estate or by interests in such real estate, (ii) participating as a partner, owner or investor in or lender to other general or limited partnerships, limited liability companies, corporations or other vehicles or Persons, the business of which is related to real estate including, without limitation, the ownership, sale, leasing, financing, development and/or management thereof or the provision of services thereto, and (iii) engaging in all other activities related or incidental thereto.

The Company may carry out any commercial and/or financial transactions with respect to direct or indirect investments in movable and immovable property including but not limited to acquiring, owning, hiring, letting, leasing, renting, dividing, draining, reclaiming, developing, improving, cultivating, building on, selling or otherwise alienating, mortgaging, pledging or otherwise encumbering movable or immovable property.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose."

Second resolution

The Sole Shareholder resolved to create two (2) classes of shares, namely the A shares and the B shares having the rights and privileges attached thereto as set out in the Company's articles of association, to convert four hundred ninety-four (494) existing shares into four hundred ninety-four (494) A shares and six (6) existing shares into six (6) B shares, all of them being still held by the Sole Shareholder and further resolved to amend article 5.1 of the Company's articles of association to reflect such change.

Article 5.1 of the Company's articles of association shall forthwith read as follows:

" **Art. 5.1.** The Company's corporate capital is set at twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500) represented by four hundred ninety-four (494) A shares and six (6) B shares in registered form with a nominal value of twenty five euros (EUR 25), all subscribed and fully paid-up."

Third resolution

The Sole Shareholder resolved to delete article 6.1 of the Company's articles of association.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolved to change the transfer restrictions by amending article 6, second paragraph, and inserting the following new third, fourth and fifth paragraphs (the fourth and fifth paragraphs becoming respectively the sixth and seventh paragraphs).

Article 6.2 to 6.5 of the Company's articles of association shall forthwith read as follows:

" **Art. 6.2.** Shares are freely transferable among shareholders. The transfer of shares (inter vivos) to non-shareholders is subject to the prior approval of one or several shareholder(s) at the general meeting of shareholders representing at least three quarters (3/4) of the share capital of the Company. A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

6.3. If a shareholder holding A shares determine to sell any of its A shares to one or more third parties, then it may require all the other shareholders to sell, where such selling shareholder is selling such number of A shares that will result in the relevant purchaser:

(i) acquiring control (including with persons acting in concert) of the Company, all of the shares of whatever class held by the other shareholders; and

(ii) not acquiring control (including with persons acting in concert) of the Company, the same proportion of shares of whatever class held by the other shareholders that the selling shareholder (each determined by reference to the total number of shares held by them,

to the relevant third party or third parties, provided, however, that any such purported transfer of shares shall be made solely in accordance with the terms and conditions of the Articles and the shareholders agreement, if any.

6.4. a shareholder holding B shares shall transfer its B shares, at fair market value or with a discount, pursuant to any provision of any shareholder agreement as may be entered into and amended by the shareholders from time to time requiring such transfer (including without limitation in the case of an event of default or a call option granted to the holders of A shares).

6.5. Any sale, assignment, transfer, exchange, pledge, encumbrance or other disposal of B shares other than made in accordance with the Articles and any shareholder agreement as may be entered into and amended by the shareholders

from time to time shall be null and void, and the board of managers shall not reflect in the register of shareholders any change in the ownership of shares pursuant to any such transfer."

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolved to extent the notice period for any meeting of the board of managers to two (2) days by changing article 9.3 of the Company's articles of association.

Article 9.3 of the Company's articles of association shall forthwith read as follows:

" **Art. 9.3.** Written notice of any meeting of the board of managers, regardless of whether such notice is the original or a copy delivered by telegram, telex, facsimile or e-mail, shall be given to all managers not less than two (2) days in advance of the date set for such meeting, except in the case of an emergency meeting, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers."

Sixth resolution

The Sole Shareholder resolved to restrict the holding of board meetings from the United Kingdom by adding a third sentence at article 9.7 of the Company's articles of association.

Article 9.7 of the Company's articles of association shall forthwith read as follows:

" **Art. 9.7.** Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication that allows all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to in-person participation at such meeting. No meeting of the board of managers may take place in the United Kingdom and no manager (or proxy thereof) shall be entitled to attend and count in the quorum by telephone when situated in the United Kingdom."

Seventh resolution

The Sole Shareholder resolved to clarify the requirements for special majority decisions by amending articles 14.7 and 14.8 of the Company's articles of association.

Article 14.7 and 14.8 of the Company's articles of association shall forthwith read as follows:

" **Art. 14.7.** Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted (i) by shareholders (ii) owning more than one-half (1/2) of the share capital of the Company. If this figure is not reached at the first meeting or upon the first written consultation, the shareholders shall be convened or consulted a second time by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast by one or several shareholder(s), regardless of the proportion of the share capital represented.

14.8. However, resolutions to modify or amend the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by one or several shareholder(s) owning at least three (3/4) quarters of the share capital of the Company. However, under no circumstances may a majority of the shareholders oblige any shareholders to increase their participation in the Company."

Eighth resolution

The Sole Shareholder resolved to amend the distribution rules by changing article 16.2 of the Company's articles of association.

Article 16.2 of the Company's articles of association shall forthwith read as follows:

" **Art. 16.2.** Under the terms and conditions provided by law and upon recommendation of the board of managers, the general meeting of shareholders will determine how the remainder of the Company's annual net profits will be used in accordance with the Company Law, any shareholder agreement as may be entered into and amended by the shareholders from time to time and the Articles. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward."

Ninth resolution

The Sole Shareholder resolved to amend the distribution rules at liquidation of the Company by changing article 17.2 of the Company's articles of association.

Article 17.2 of the Company's articles of association shall forthwith read as follows:

" **Art. 17.2.** When the liquidation of the Company is closed, the assets of the Company will be attributed to the shareholders in accordance with the law, any shareholder agreement as may be entered into and amended by the shareholders from time to time and the Articles."

Tenth resolution

The Sole Shareholder resolved to amend article 18 of the Company's articles of association.

Article 18 of the Company's articles of association shall forthwith read as follows:

" **Art. 18.** All matters not expressly governed by the Articles or any shareholder agreement, as may be entered into and amended by the shareholders from time to time, shall be determined in accordance with the Company Law; and if a provision of the Articles conflicts with a provision of a shareholders agreement, if any, the provisions of such shareholders agreement shall prevail as between the shareholders."

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version at the request of the appearing person and in case of divergences between the two versions, the English version will prevail.

Whereas the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing in Luxembourg, who is known to the notary, by his surname, first name, civil status and residence, has signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le dix-neuvième jour du mois de novembre.

Par-devant Maître Jean-Paul MEYERS, notaire de résidence à Rambrouch, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

«Lux 24 Starlight EUR S.à r.l.», une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, avec un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12,500), immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B179779 et avec siège social au 4, rue Dicks, L-1417 Luxembourg («l'Associé Unique»),

ici représentée par Marie THOMINE, juriste, demeurant au Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé donné à Luxembourg le 18 novembre 2013.

La procuration signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. La comparante est l'Associé Unique de «Lux 25 Starlight EUR S.à r.l.», une société à responsabilité limitée régie par le droit du Grand-Duché de Luxembourg, avec un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B179792 et avec siège social au 4, rue Dicks, L-1417 Luxembourg (la «Société»), constituée suivant acte reçu par Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 16 août 2013 et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2,550 du 14 octobre 2013. Les statuts de la Société n'ont pas encore été modifiés.

II. L'Associé Unique a reconnu avoir été entièrement informé des résolutions à prendre sur la base de l'ordre du jour suivant, connu de l'Associé Unique:

Ordre du jour:

1. Modification de l'objet de la société par l'insertion d'un deuxième alinéa suivant à l'article 3 des statuts de la Société (le second alinéa devenant le troisième alinéa) qui aura la teneur suivante:

«L'objet de la Société est de prendre des participations et des intérêts sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, qu'elles soient luxembourgeoises ou étrangères. Plus particulièrement, la Société a pour objet de générer des bénéfices au profit de ses actionnaires par (i) la localisation, l'analyse, l'investissement, l'acquisition, la détention, l'initialisation, le soutien, le maintien, le contrôle, la location, la gestion, le développement, l'amélioration, l'hypothèque, les sûretés et garanties, la vente bénéficiaire et la conclusion d'emprunts porteurs d'intérêts relatifs à des propriétés immobilières ou titres et autres intérêts liés à l'immobilier, y compris, sans y être limités, les terres à améliorer et développer, les immeubles de rapport et d'appartements à louer, les immeubles de bureaux, les maisons unifamiliales, les ensembles industriels, les immeubles de recherche et développement, les parcs de loisirs, ensembles et complexes hôteliers, les propriétés à temps partiels, motels et autres lieux d'hébergement, habitations mixtes, propriétés telco et terrains en zone résidentielle, et les emprunts hypothécaires ou garantis par des sûretés grevant ces droits immobiliers, (ii) prendre des participations en tant qu'associé, propriétaire ou investisseur ou bailleur de fonds, comme commandité ou commanditaire de société en commandite, associé de sociétés à responsabilité limitée, actionnaire de sociétés anonymes, ou autres formes juridiques de personnes morales, dont l'objet commercial est en relation avec le domaine de l'immobilier, en ce compris, sans y être limité, la propriété, la vente, la location, le financement, le développement et/ou la gestion de ceux-ci ou la prestation de services y relative, et (iii) l'engagement et l'implication dans toute autre activité qui pourrait être liée à celles évoquées ci-avant, de manière directe, indirecte ou accessoire.

La Société peut effectuer toutes opérations commerciales et/ou financières en relation directe ou indirecte avec des investissements de propriété mobiliers et immobiliers y compris mais non limité à l'acquisition, la possession, le louage, la location, le leasing, le bail, la division, le drainage, la réclamation, le développement, l'amélioration, la culture, la construction, la vente ou toute autre aliénation, hypothèque, gage ou toute autre obstruction de propriété mobilière ou immobilière.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les activités précédemment décrites aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.»

2. Création de deux (2) catégories de parts sociales, à savoir les parts sociales A et les parts sociales B avec les droits et privilèges attachés tels que prévus dans les statuts de la Société, la conversion de quatre cent quatre-vingt-quatorze (494) parts sociales existantes en quatre cent quatre-vingt-quatorze (494) parts sociales A et six (6) parts sociales existantes en six (6) parts sociales B, chacune d'entre elles étant toujours détenue par l'Associé Unique et la modification de l'article 5.1 des statuts de la Société afin d'appliquer ces modifications.

3. Suppression de l'article 6.1 des statuts de la Société.

4. Modification des restrictions de transfert par la modification de l'article 6, alinéa deux des statuts de la Société et par l'insertion de trois nouveaux alinéas (troisième, quatrième et cinquième alinéas à la suite du deuxième alinéa de l'article 6) (les quatrième et cinquième alinéas devenant respectivement les sixième et septième alinéas):

« **6.2.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Le transfert de parts sociales (inter vivos) à un tiers non-associé ne peut être effectué qu'avec l'agrément préalable d'un ou plusieurs associé(s) représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social de la Société donné en assemblée générale des associés. Le transfert de parts sociales ne sera opposable à la Société ou aux tiers qu'après notification à la Société ou acceptation par elle en conformité avec l'article 1690 du code civil.

6.3. Dans le cas où un associé détenant des parts sociales A envisage de vendre quelque nombre de ses parts sociales A que ce soit à un ou plusieurs tiers, alors il pourra exiger de tous les autres associés de vendre, lorsque l'associé vendeur vend un nombre de parts sociales A qui résultera en la personne de l'acheteur:

(i) la prise de contrôle (y compris les personnes agissant de concert) de la Société, toutes les parts sociales, quelle que soit leur catégorie, détenues par les autres associés; et

(ii) sans prise de contrôle (y compris les personnes agissant de concert) de la Société, la même répartition des parts sociales, quelle que soit leur catégorie, détenues par les associés autres que l'associé vendeur (chacune déterminée en référence au nombre total de parts sociales détenues par eux),

à ce tiers ou ces tiers, sous réserve, cependant, que tout prétendu transfert de parts sociales sera exécuté exclusivement en conformité avec les modalités des Statuts et du pacte d'actionnaires, le cas échéant.

6.4. Un associé détenant des parts sociales B aura l'obligation de transférer ses parts sociales B, à la juste valeur du marché ou avec un escompte, conformément aux dispositions de tout pacte d'actionnaires tel qu'il peut être conclu et modifié entre associés de temps à autre exigeant un tel transfert (y compris, sans y être limité, en cas de défaillance ou d'option d'achat accordée aux détenteurs de parts sociales A).

6.5. Toute vente, cession, transfert, échange, gage, nantissement ou au disposition des parts sociales B effectué autrement que conformément aux Statuts et à tout pacte d'actionnaires tel qu'il peut être conclu et modifié entre associés de temps à autre sera nul et non avenu, et le conseil de gérance ne reflétera pas dans le registre des associés tout changement dans la détention de parts sociales suivant un tel transfert.»

5. Extension de la période de convocation pour toute assemblée générale à deux (2) jours en modifiant l'article 9.3 des statuts de la Société.

6. Restriction de la tenue du conseil de gérance au Royaume-Uni en insérant une troisième phrase à l'article 9.7 des statuts de la Société comme suit: «Aucune réunion du conseil de gérance ne peut avoir lieu au Royaume-Uni et aucun gérant (ou son mandataire) aura le droit d'assister et de compter dans le quorum par téléphone lorsqu'ils sont situés au Royaume-Uni».

7. Clarification des modalités pour prendre des décisions à majorité spéciale en modifiant les articles 14.7 et 14.8 des statuts de la Société.

8. Modification des règles de distribution en changeant l'article 16.2 des statuts de la Société comme suit: «Selon les termes et conditions prévus par la loi et sur recommandation du conseil de gérance, l'assemblée générale des associés déterminera comment le solde des bénéfices nets annuels de la Société sera utilisé conformément à la Loi, tout pacte d'actionnaires tel qu'il peut être conclu et modifié entre associés de temps à autre et les Statuts. Il pourra en particulier être alloué un tel bénéfice au paiement d'un dividende ou le transférer ou le reporter à nouveau.»

9. Modification des règles de distribution suite à la liquidation de la Société par la modification de l'article 17.2 des statuts de la Société comme suit: «Lorsque que la liquidation de la Société est clôturée, les actifs de la Société seront distribués aux associés conformément à la loi, tout pacte d'actionnaires tel qu'il peut être conclu et modifié entre associés de temps à autre et ces Statuts.»

10. Modification de l'article 18 des statuts de la Société comme suit: «Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les Statuts ou tout pacte d'actionnaires tel qu'il peut être conclu et modifié entre associés de temps à autre seront tranchées conformément à la Loi; et si une disposition des Statuts est en conflit par rapport à une disposition d'un pacte d'actionnaires, s'il y en a un, les dispositions de ce pacte prévaudront entre les associés.»

11. Divers.

III. L'Associé Unique a ensuite pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique a décidé de modifier l'objet de la Société de sorte que l'article 3 des statuts de la Société aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 3.** L'objet de la Société est de prendre des participations et des intérêts sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, qu'elles soient luxembourgeoises ou étrangères. Plus particulièrement, la Société a pour objet de générer des bénéfices au profit de ses actionnaires par (i) la localisation, l'analyse, l'investissement, l'acquisition, la détention, l'initialisation, le soutien, le maintien, le contrôle, la location, la gestion, le développement, l'amélioration, l'hypothèque, les sûretés et garanties, la vente bénéficiaire et la conclusion d'emprunts porteurs d'intérêts relatifs à des propriétés immobilières ou titres et autres intérêts liés à l'immobilier, y compris, sans y être limités, les terres à améliorer et développer, les immeubles de rapport et d'appartements à louer, les immeubles de bureaux, les maisons unifamiliales, les ensembles industriels, les immeubles de recherche et développement, les parcs de loisirs, ensembles et complexes hôteliers, les propriétés à temps partiels, motels et autres lieux d'hébergement, habitations mixtes, propriétés telco et terrains en zone résidentielle, et les emprunts hypothécaires ou garantis par des sûretés grevant ces droits immobiliers, (ii) prendre des participations en tant qu'associé, propriétaire ou investisseur ou bailleur de fonds, comme commandité ou commanditaire de société en commandite, associé de sociétés à responsabilité limitée, actionnaire de sociétés anonymes, ou autres formes juridiques de personnes morales, dont l'objet commercial est en relation avec le domaine de l'immobilier, en ce compris, sans y être limité, la propriété, la vente, la location, le financement, le développement et/ou la gestion de ceux-ci ou la prestation de services y relative, et (iii) l'engagement et l'implication dans toute autre activité qui pourrait être liée à celles évoquées ci-avant, de manière directe, indirecte ou accessoire.

La Société peut effectuer toutes opérations commerciales et/ou financières en relation directe ou indirecte avec des investissements de propriété mobiliers et immobiliers y compris mais non limité à l'acquisition, la possession, le louage, la location, le leasing, le bail, la division, le drainage, la réclamation, le développement, l'amélioration, la culture, la construction, la vente ou toute autre aliénation, hypothèque, gage ou toute autre obstruction de propriété mobilière ou immobilière.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les activités précédemment décrites aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.»

Deuxième résolution

L'Associé Unique a décidé de créer deux (2) catégories de parts sociales, à savoir les parts sociales A et les parts sociales B avec les droits et privilèges attachés tels que prévus dans les statuts de la Société, de convertir quatre cent quatre-vingt-quatorze (494) parts sociales existantes en quatre cent quatre-vingt-quatorze (494) parts sociales A et six (6) parts sociales existantes en six (6) parts sociales B, chacune d'entre elles étant toujours détenue par l'Associé Unique et de modifier l'article 5.1 des statuts de la Société afin d'appliquer ces modifications.

L'article 5.1 des statuts de la Société aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5.1.** Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12,500) représenté par quatre cent quatre-vingt-quatorze (494) parts sociales A et six (6) parts sociales B nominatives et avec une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25), entièrement souscrites et intégralement libérées.»

Troisième résolution

L'Associé Unique a décidé de supprimer l'article 6.1 des statuts de la Société.

Quatrième résolution

L'Associé Unique a décidé de changer les restrictions de transfert par la modification de l'article 6, alinéa deux, et par l'insertion de trois nouveaux alinéas (alinéas trois, quatre et cinq à la suite de l'alinéa deux de l'article 6) (les quatrième et cinquième alinéas devenant respectivement les sixième et septième alinéas).

Les articles 6.2 à 6.5 des statuts de la Société auront désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.2.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. La cession de parts sociales (inter vivos) à des non associés est soumise à l'accord préalable d'un ou plusieurs associés(s) représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social de la Société. Une cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle a été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec l'article 1690 du code civil.

6.3. Dans le cas où un associé détenant des parts sociales A envisage de vendre quelque nombre de ses parts sociales A que ce soit à un ou plusieurs tiers, alors il pourra exiger de tous les autres associés de vendre, lorsque l'associé vendeur vend un nombre de parts sociales A qui résultera en la personne de l'acheteur:

(i) la prise de contrôle (y compris les personnes agissant de concert) de la Société, toutes les parts sociales, quelle que soit leur catégorie, détenues par les autres associés; et

(ii) sans prise de contrôle (y compris les personnes agissant de concert) de la Société, la même répartition des parts sociales, quelle que soit leur catégorie, détenues par les associés autres que l'associé vendeur (chacune déterminée en référence au nombre total de parts sociales détenues par eux),

à ce tiers ou ces tiers, sous réserve, cependant, que tout prétendu transfert de parts sociales sera exécuté exclusivement en conformité avec les modalités des Statuts et du pacte d'actionnaires, le cas échéant.

6.4. Un associé détenant des parts sociales B aura l'obligation de céder ses parts sociales B, à la juste valeur du marché ou avec un escompte, conformément aux dispositions de tout pacte d'actionnaires tel qu'il peut être conclu et modifié entre associés de temps à autre exigeant un tel transfert (y compris, sans y être limité, en cas de défaillance ou d'option d'achat accordée aux détenteurs de parts sociales A).

6.5. Toute vente, cession, transfert, échange, gage, nantissement ou autre obstruction des parts sociales B effectué autrement que conformément aux Statuts et à tout pacte d'actionnaires tel qu'il peut être conclu et modifié entre associés de temps à autre sera nul et non avenu, et le conseil de gérance ne reflétera pas dans le registre des associés tout changement dans la détention de parts sociales suivant un tel transfert.»

Cinquième résolution

L'Associé Unique a décidé d'étendre la période de convocation pour toute assemblée générale à deux (2) jours en modifiant l'article 9.3 des statuts de la Société.

L'article 9.3 des statuts aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 9.3.** Il sera donné à tous les gérants une convocation, qu'elle soit en original ou en copie envoyée par télégramme, télex, fac-similé ou courrier, pour toute réunion du conseil de gérance au moins deux (2) jours avant la date prévue de la réunion, sauf en cas de réunion urgente, auquel cas la nature de cette urgence sera mentionnée dans la convocation de la réunion du conseil de gérance.»

Sixième résolution

L'Associé Unique a décidé d'interdire la tenue du conseil de gérance au Royaume-Uni en insérant une troisième phrase à l'article 9.7 des statuts de la Société.

L'article 9.7 des statuts aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 9.7.** Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'identifier, s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion. Aucune réunion du conseil de gérance ne peut avoir lieu au Royaume-Uni et aucun gérant (ou son mandataire) aura le droit d'assister et de compter dans le quorum par téléphone lorsqu'ils sont situés au Royaume-Uni.»

Septième résolution

L'Associé Unique a décidé de clarifier les modalités de prise de décisions à majorité spéciale en modifiant les articles 14.7 et 14.8 des statuts de la Société.

Les articles 14.7 et 14.8 des statuts auront désormais la teneur suivante:

« **Art. 14.7.** Les décisions collectives de la Société sont valablement prises que dans la mesure où elles sont adoptées (i) par des associés (ii) détenant plus de la moitié (1/2) du capital social. Si ce chiffre n'est pas atteint à la première assemblée ou première consultation écrite, les associés seront convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des voix exprimées par un ou plusieurs associés, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

Art. 14.8. Cependant, les résolutions pour modifier les Statuts ou pour dissoudre et liquider la Société ne peuvent être adoptées que par un ou plusieurs associés détenant au moins les trois quarts (3/4) du capital social de la Société. Cependant, en aucun cas la majorité peut obliger un des associés à augmenter sa participation dans la Société.»

Huitième résolution

L'Associé Unique a décidé de modifier les règles de distribution à l'article 16.2 des statuts de la Société

L'article 16.2 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 16.2.** Selon les termes et conditions prévus par la loi et sur recommandation du conseil de gérance, l'assemblée générale des associés déterminera comment le solde des bénéfices nets annuels de la Société sera utilisé conformément à la Loi, tout pacte d'actionnaires tel qu'il peut être conclu et modifié entre associés de temps à autre et les statuts. Elle pourra en particulier allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.»

Neuvième résolution

L'Associé Unique a décidé de modifier les règles de distribution à la liquidation de la Société par la modification du second alinéa de l'article 17.2 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 17.2.** Lorsque que la liquidation de la Société est terminée, les actifs de la Société seront distribués aux associés conformément à la loi, tout pacte d'actionnaires tel qu'il peut être conclu et modifié entre associés de temps à autre et ces Statuts.»

Dixième résolution

L'Associé Unique a décidé de modifier l'article 18 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 18.** Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les Statuts ou tout pacte d'actionnaires tel qu'il peut être conclu et modifié entre associés de temps à autre seront tranchées conformément à la loi; et si une disposition des Statuts est en conflit par rapport à une disposition d'un pacte d'actionnaires, s'il y en a un, les dispositions de ce pacte prévaudront entre les associés.»

Le notaire instrumentant, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, le texte étant suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Thomine, Jean-Paul Meyers.

Enregistré à Redange/Attert, le 21 novembre 2013. Relation: RED/2013/1995. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Kirsch.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée sur papier libre, aux fins d'enregistrement auprès du R.C.S.L. et de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 02 décembre 2013.

Jean-Paul MEYERS.

Référence de publication: 2013169038/451.

(130205868) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2013.

The Pearl S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 182.317.

—
STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the twentieth day of November.

Before the undersigned, Maître Léonie GRETHEN, notary residing in Luxembourg Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Mr. Emanuele CISA ASINARI DI GRESY E CASASCO, born on 23 December 1964 in Tolochenaz (Switzerland), residing in Switzerland, 47, chemin des Buclines, 1253 Vandoeuvres,

hereby represented by Mrs Monique Drauth, employee, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal, and

After signature ne varietur by the authorised representative of the appearing party and the undersigned notary, the power of attorney will remain attached to this deed to be registered with it.

The appearing party, represented as set out above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. The name of the company is "The Pearl S.à r.l." (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The Company's registered office is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within that municipality by a resolution of the board of managers. It may be transferred to any other location in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. If the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent, and that those developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with ease of communication between that office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the developments or events in question have completely

ceased. Any such temporary measures do not affect the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The Company's object is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever, and the management of those participations. The Company may in particular acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. Further, it may invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin. The Company may invest in real estate in Luxembourg or abroad, irrespective of the acquisition modalities including but not limited to the acquisition by way of sale or enforcement of security.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. It may lend funds, including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated financial sector activities without having obtained the requisite authorisation.

3.3. The Company may use any techniques, legal means and instruments to manage its investments efficiently and protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operation and any transaction with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favours or relates to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or more shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-), represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form, having a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each.

5.2. The share capital may be increased or reduced once or more by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2. The shares are freely transferable between shareholders.

6.3. When the Company has a sole shareholder, the shares are freely transferable to third parties.

6.4. When the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to prior approval by shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

6.5. A share transfer shall only be binding on the Company or third parties following notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

6.6. A register of shareholders shall be kept at the registered office and may be examined by any shareholder on request.

6.7. The Company may redeem its own shares, provided:

- (i) it has sufficient distributable reserves for that purpose; or
- (ii) the redemption results from a reduction in the Company's share capital.

III. Management - Representation

Art. 7. Appointment and Removal of managers.

7.1. The Company shall be managed by one or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders.

7.2. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholders.

Art. 8. Board of managers. If several managers are appointed, they shall constitute the board of managers (the Board), composed by two classes of managers (class A managers and class B managers).

8.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholders by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, which has full power to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's corporate object.

(ii) The Board may delegate special or limited powers to one or more agents for specific matters.

8.2. Procedure

(i) The Board shall meet at the request of any manager, at the place indicated in the convening notice, which in principle shall be in Luxembourg.

(ii) Written notice of any Board meeting shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and each of them states that they have full knowledge of the agenda for the meeting. A manager may also waive notice of a meeting, either before or after the meeting. Separate written notices are not required for meetings which are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant to another manager a power of attorney in order to be represented at any Board meeting.

(v) The Board may validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented and at least one (1) class A manager and at least one (1) class B manager are present or represented. Resolutions of the Board shall be validly taken by a majority of the votes of the managers present or represented provided that any resolution shall not validly be passed unless it is approved by at least one (1) class A manager and at least one (1) class B manager. Board resolutions shall be recorded in minutes signed by the chairperson of the meeting or, if no chairperson has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at a duly convened and held meeting.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (Managers' Circular Resolutions) shall be valid and binding as if passed at a duly convened and held Board meeting, and shall bear the date of the last signature.

8.3. Representation

(i) The signature of the sole manager shall bind the Company. The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signature of any class A manager and any class B manager.

(ii) The Company shall also be bound towards third parties by the signature of any person(s) to whom special powers have been delegated by the Board.

Art. 9. Sole manager. If the Company is managed by a sole manager, all references in the Articles to the Board, the managers or any manager are to be read as references to the sole manager, as appropriate.

Art. 10. Liability of the managers. The managers shall not be held personally liable by reason of their office for any commitment they have validly made in the name of the Company, provided those commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholder(s).

Art. 11. General meetings of shareholders and shareholders' written resolutions.

11.1. Powers and voting rights

(i) Unless resolutions are taken in accordance with article resolutions of the shareholders shall be adopted at a general meeting of shareholders (each a General Meeting).

(ii) If the number of shareholders of the Company does not exceed twenty-five (25), resolutions of the shareholders may be adopted in writing (the Shareholders' Circular Resolutions). Shareholders Circular Resolutions signed by all the shareholders are valid and binding as if passed at a General Meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

(iii) Each share entitles the holder to one (1) vote.

11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders may be convened to General Meetings by the Board. The Board must convene a General Meeting following a request from any manager or from shareholders representing more than one-tenth (1/10) of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting shall be given to all shareholders at least eight (8) days prior to the date of the meeting, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.

(iii) When resolutions are to be adopted in writing, the Board shall send the text of such resolutions to all the shareholders. The shareholders shall vote in writing and return their vote to the Company within the timeline fixed by the Board. Each manager shall be entitled to count the votes.

(iv) General Meetings shall be held at the time and place specified in the notices.

(v) If all the shareholders are present or represented and consider themselves duly convened and informed of the agenda of the General Meeting, it may be held without prior notice.

(vi) A shareholder may grant written power of attorney to another person (who need not be a shareholder), in order to be represented at any General Meeting.

(vii) Resolutions to be adopted at General Meetings shall be passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting, the shareholders shall be convened by registered letter to a second General Meeting and the resolutions shall be adopted at the second General Meeting by a majority of the votes cast, irrespective of the proportion of the share capital represented.

(viii) The Articles may only be amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(ix) Any change in the nationality of the Company and any increase in a shareholder's commitment to the Company shall require the unanimous consent of the shareholders.

(x) Shareholders' Circular Resolutions are passed with the quorum and majority requirements set forth above and shall bear the date of the last signature received prior to the expiry of the timeline fixed by the Board.

Art. 12. Sole shareholder. When the number of shareholders is reduced to one (1):

- (i) the sole shareholder shall exercise all powers granted by the Law to the General Meeting;
- (ii) any reference in the Articles to the shareholders, the General Meeting, or the Shareholders' Circular Resolutions is to be read as a reference to the sole shareholder or the sole shareholder's resolutions, as appropriate; and
- (iii) the resolutions of the sole shareholder shall be recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 13. Financial year and approval of annual accounts.

13.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

13.2. Each year, the Board must prepare the balance sheet and profit and loss accounts, together with an inventory stating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts owed by its managers and shareholders to the Company.

13.3. Any shareholder may inspect the inventory and balance sheet at the registered office.

13.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders' Circular Resolutions within six (6) months following the closure of the financial year.

Art. 14. Auditors.

14.1. Except if the Company's annual accounts are audited by an approved external auditor in accordance with the requirements of the law (réviseurs d'entreprises agréés), the supervision of the operations of the Company may be, and shall be, if the Company has more than twenty-five (25) shareholders, entrusted to one or more auditors who need not be shareholders.

14.2. When so required by law, the Company's operations are supervised by one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés).

14.3. The auditors or, as the case may be, the approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés), if any, shall be appointed by the sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, which will determine the number of statutory auditors, if applicable, the remuneration of the statutory or independent auditor and the duration of their mandate. The auditors will hold office until their successors are elected. They may be re-elected at the end of their term and they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the sole shareholder or, as the case may be, of the general meeting of shareholders.

Art. 15. Allocation of profits.

15.1. Five per cent (5%) of the Company's annual net profits must be allocated to the reserve required by law (the Legal Reserve). This requirement ceases when the Legal Reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2. The shareholders shall determine the allocation of the balance of the annual net profits. They may decide on the payment of a dividend, to transfer the balance to a reserve account, or to carry it forward in accordance with the applicable legal provisions.

15.3. Interim dividends may be distributed at any time, subject to the following conditions:

- (i) the Board must draw up interim accounts;
- (ii) the interim accounts must show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed the profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by profits carried forward and distributable reserves, and reduced by losses carried forward and sums to be allocated to the Legal Reserve;
- (iii) within two (2) months of the date of the interim accounts, the Board must resolve to distribute the interim dividends; and

(iv) taking into account the assets of the Company, the rights of the Company's creditors must not be threatened by the distribution of an interim dividend.

If the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The shareholders shall appoint one or more liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation, and shall determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators shall have full power to realise the Company's assets and pay its liabilities.

16.2. The surplus (if any) after realisation of the assets and payment of the liabilities shall be distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provisions

17.1. Notices and communications may be made or waived, Managers' Circular Resolutions and Shareholders' Circular Resolutions may be evidenced, in writing, by fax, email or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney may be granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager, in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements for being deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers' Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference or the Shareholders' Circular Resolutions, as the case may be, may appear on one original or several counterparts of the same document, all of which taken together shall constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the applicable law and, subject to any non-waivable provisions of the law, with any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitional provision

The Company's first financial year shall begin on the date of this deed and shall end on the thirty-first (31st) of December 2014.

Subscription and Payment

Mr. Emanuele Cisa Asinari di Gresy e Casasco], represented as stated above, subscribes for twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form, having a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-).

The amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) is at the Company's disposal and evidence of such amount has been given to the undersigned notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand one hundred Euro (EUR 1,100.-).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, its sole shareholder, representing the entire subscribed capital, adopted the following resolutions:

1. The sole shareholder resolved to set at three (3) the number of managers, and further resolved to appoint the following persons as class A managers and class B managers with immediate effect and for an undetermined period:

class A manager:

- Mr. Emanuele Cisa Asinari di Gresy e Casasco, born on 23 December 1964 in Tolochenaz (Switzerland), residing in Switzerland, 47, chemin des Buclines, 1253 Vandoeuvres

class B managers:

- Mr. Peter Dickinson, born on 1 March 1966 in Nuneaton, United Kingdom, with professional address at 51, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg;

- Mrs Alexandra Fantuz, born on 25 September 1974 in Hayange, France, with professional address at 51, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

2. The registered office of the Company is located at 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states at the request of the appearing party that this deed is drawn up in English, followed by a French version, and that in the case of discrepancies, the English version prevails.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing party's proxyholder, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingtième jour de novembre.

Par-devant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

M. Emanuele CISA ASINARI DI GRESY E CASASCO, né le 23 décembre 1964 à Tolochenaz (Suisse), demeurant en Suisse, au 47, chemin des Buclines, 1253 Vandoeuvres

représentée par Mme Monique Drauth, salariée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Après avoir été signée ne varietur par la mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, ladite procuration restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est "The Pearl S.à r.l." (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans cette même commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance. Lorsque le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt, prêts, créances et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de tous types de titres et instruments de dette ou de capital. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées (comprenant société mère et société sœur), ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société ne sera pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,-), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

6.3. Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

6.4. Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

6.5. Une cession de parts sociales ne sera opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil luxembourgeois.

6.6. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.7. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition ou:

(i) qu'elle ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet; ou

(ii) que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination et révocation des gérants.

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés.

7.2. Les gérants sont révocables à tout moment, avec ou sans raison, par une décision des associés.

Art. 8. Conseil de gérance. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront le conseil de gérance (le Conseil), composé par deux classes de gérants (gérants de classe A et gérants de classe B).

8.1. Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux ou limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

8.2. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation d'un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, sera au Luxembourg.

(ii) Il sera donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence seront mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et si chacun d'eux déclare avoir parfaitement connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée et au moins un (1) gérant de classe A et un (1) gérant de classe B sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil seront valablement prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à condition que toute décision ne soit pas valablement adoptée à moins d'être approuvée par au moins (1) gérant de classe A et un (1) gérant de classe B. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (des Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

8.3. Représentation

(i) La Société sera engagée par la signature du gérant unique. La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toute(s) personne(s) à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués par le Conseil.

Art. 9. Gérant unique. Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

Art. 10. Responsabilité des gérants. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associé(s)

Art. 11. Assemblées générales des associés et résolutions écrites des associés.

11.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Sauf lorsque des résolutions sont adoptées conformément à l'article 11.1.

(ii), les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (chacune une Assemblée Générale).

(ii) Si le nombre des associés de la Société ne dépasse pas vingt-cinq (25), les résolutions des associés peuvent être adoptées par écrit (des Résolutions Ecrites des Associés).

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

11.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés peuvent être convoqués aux Assemblées Générales à l'initiative du Conseil. Le Conseil doit convoquer une Assemblée Générale à la demande des associés représentant plus de dix pourcent (10%) du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence doivent être précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Si des résolutions sont adoptées par écrit, le Conseil communique le texte des résolutions à tous les associés. Les associés votent par écrit et envoient leur vote à la Société endéans le délai fixé par le Conseil. Chaque gérant est autorisé à compter les votes.

(iv) Les Assemblées Générales sont tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(v) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(vi) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vii) Les décisions de l'Assemblée Générale sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(viii) Les Statuts ne peuvent être modifiés qu'avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(ix) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

(x) Des Résolutions Ecrites des Associés sont adoptées avec le quorum de présence et de majorité détaillés ci-avant. Elles porteront la date de la dernière signature reçue endéans le délai fixé par le Conseil.

Art. 12. Associé unique. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1):

(i) l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale;

(ii) toute référence dans les Statuts aux associés, à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier; et

(iii) les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 13. Exercice social et approbation des comptes annuels.

13.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente et un (31) décembre de chaque année.

13.2. Chaque année, le Conseil doit dresser le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

13.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4. Le bilan et le compte de profits et pertes doivent être approuvés de la façon suivante:

(i) si le nombre des associés de la Société ne dépasse pas vingt-cinq (25), dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social en question, soit (a) par l'Assemblée Générale annuelle (si elle est tenue), soit (b) par voie de Résolutions Ecrites des Associés; ou

(ii) si le nombre des associés de la Société dépasse vingt-cinq (25), par l'Assemblée Générale annuelle.

13.5. L'Assemblée Générale annuelle (si elle a lieu) se tient à l'adresse du siège social ou en tout autre lieu dans la municipalité du siège social, comme indiqué dans la convocation.

Art. 14. Commissaires / Réviseurs d'entreprises.

14.1. Sauf si les comptes annuels de la Société sont révisés par un réviseur d'entreprises agréé conformément aux obligations de la loi, les opérations de la Société peuvent être surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes, associés ou non, et devront obligatoirement l'être si la Société compte plus de vingt-cinq (25) associés

14.2. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés, dans les cas prévus par la loi.

Les associés nomment les réviseurs d'entreprises agréés, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat.

14.2. Les commissaires aux comptes ou, le cas échéant, le réviseur d'entreprises agréé, s'il y en a, seront nommés par décision de l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés, selon le cas, qui déterminera leur rémunération et la durée de leur mandat. Les auditeurs resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles à la fin de leur mandat et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par décision de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi (la Réserve Légale). Cette affectation cesse d'être exigée quand la Réserve Légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

15.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

15.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires doivent montrer que suffisamment de bénéfices et autres réserves (y compris la prime d'émission) sont disponibles pour une distributions, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer les dividendes intérimaires doit être adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires; et

(iv) compte tenu des actifs de la Société, les droits des créanciers de la Société ne doivent pas être menacés.

Si les dividendes intérimaires qui ont été distribués excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, le Conseil a le droit de réclamer la répétition des dividendes ne correspondant pas à des bénéfices réellement acquis et les associés doivent immédiatement reverser l'excès à la Société à la demande du Conseil.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nommeront un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et détermineront leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes, s'il y en a, est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

17.1. Les convocations et communications, ainsi que les renonciations à celles-ci, peuvent être faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Ecrites des Associés peuvent être établies par écrit, par télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations peuvent être données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Ecrites des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord présent ou futur conclu entre les associés.

Disposition transitoire

Le premier exercice social de la Société commence à la date du présent acte et s'achèvera le trente et un (31) décembre 2014.

Souscription et libération

M. Emanuele Cisa Asinari di Gresy e Casasco], représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire de douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,-).

La montant de douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,-) est à disposition de la Société, preuve ayant été donnée au notaire instrumentant.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à mille cent Euro (EUR 1.100,-).

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre de gérants est fixé à trois (3) et les personnes suivantes sont nommées en qualité de gérants de classe A et gérants de classe B de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée:

Gérant de classe A:

- M. Emanuele Cisa Asinari di Gresy e Casasco, né le 23 décembre 1964 à Tolochenaz (Suisse), demeurant en Suisse, au 47, chemin des Buclines, 1253 Vandoeuvres, 1253 Vandoeuvres, et

Gérants de classe B:

- M. Peter Dickinson, né le 1^{er} mars 1966 à Nuneaton, Royaume Uni, ayant son adresse professionnelle au 51, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, et

- Mme Alexandra Fantuz, née le 25 septembre 1974 à Hayange, France, ayant son adresse professionnelle au 51, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

2. Le siège social de la Société est établi au 51, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Après lecture et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire par son nom, prénom usuel, état civil et domicile, celle-ci a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: Drauth, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 21 novembre 2013. Relation: LAC/2013/52886. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 décembre 2013.

Référence de publication: 2013172723/521.

(130209721) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2013.

Anglo Operations (International) Limited, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragançe.

R.C.S. Luxembourg B 68.630.

—
Extrait d'une résolution prise par l'associé de la société en date du 7 novembre 2013:

Mme Joanna Wilesmith avec adresse professionnelle au 48, rue de Bragançe, L-1255 Luxembourg, a démissionné de son mandat de gérant de la société avec effet au 15 novembre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 décembre 2013.

Référence de publication: 2013169382/12.

(130206622) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2013.

Anglo Platinum International Brazil, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragançe.

R.C.S. Luxembourg B 121.137.

—
Extrait d'une résolution prise par l'associé de la société en date du 7 novembre 2013:

Mme Joanna Wilesmith avec adresse professionnelle au 48, rue de Bragançe, L-1255 Luxembourg, a démissionné de son mandat de gérant de la société avec effet au 15 novembre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 décembre 2013.

Référence de publication: 2013169383/12.

(130206625) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2013.

Nobileo Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 13.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 112.963.

—
Il est à noter la nouvelle adresse de l'Associé et Gérant Ole Kristian Karlsen Jordanger comme suit:

- Ole Kristian Karlsen Jordanger, Montague House, 3 Montrose Gardens, Oxshott, Leatherhead KT22 0UU, Surrey, Royaume-Uni.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

NOBILEO HOLDING S.à r.l.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Gérant

Référence de publication: 2013174258/15.

(130212865) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2013.

Panthera/Funding Lux 2 S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 12.500,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 140.297.

—
Nous vous prions de bien vouloir prendre note du changement du nom du gérant B ATC Management (Luxembourg) S.à r.l. et ce avec effet au 2 décembre 2013:

- Intertrust Management (Luxembourg) S.à r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 décembre 2013.

Stijn CURFS

Mandataire

Référence de publication: 2013174282/15.

(130212426) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2013.

Bailly Caste, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 95.677.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 14 novembre 2013

- La démission de Madame Isabelle SCHUL de son mandat en tant que membre du Conseil de Surveillance est acceptée.
- Monsieur Salim BOUREKBA, employé privé, né le 11 mai 1971 à Hautmont (France), demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg est nommé nouveau membre au sein du Conseil de Surveillance. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée de 2015.

Fait à Luxembourg, le 14 novembre 2013.

Certifié sincère et conforme

Pour BAILLY CASTE

Signatures

Référence de publication: 2013170100/16.

(130207667) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2013.

La Bodega Negra S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 166.700.

—
Extrait des résolutions de l'actionnaire unique de la Société en date du 25 octobre 2013:

1. La démission de gérant de classe A Graydon Bellinghan avec adresse à 54 Baker Street W1U 7BU Londres, Royaume-Uni a été acceptée avec effet au 16 Juillet 2013.
2. La démission de gérant de classe B Victoria Management Services S.A avec adresse 58 Rue Charles Martel L-2134 Luxembourg a été acceptée avec effet au 16 Juillet 2013
3. La nomination de gérant Giles Davies avec adresse à 10 Rue du Général Camou, 75007, Paris a été acceptée avec effet au 16 Juillet 2013 et ce, pour une période indéterminée;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2013175862/18.

(130214457) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2013.

Fortimmo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, Allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 47.952.

—
Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Référence de publication: 2013175693/10.

(130214374) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2013.

Franklin Templeton Investment Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 8A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 35.177.

—
Les comptes annuels au 30 Juin 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013175696/10.

(130215178) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2013.

Luxembourg Air Ambulance S.A., Société Anonyme.

Siège social: Sandweiler, Aéroport de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 65.837.

L'an deux mille treize, le vingt novembre.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

Monsieur Guy CHAVES MOURA, Directeur Financier & Administratif, demeurant à Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spécial du conseil d'administration de la société anonyme «Luxembourg Air Ambulance S.A.», avec siège social à Sandweiler, Aéroport de Luxembourg, inscrite au R.C.S. Luxembourg B n° 65.837, en vertu des pouvoirs lui conférés par décision du conseil d'administration de ladite Société en sa réunion du 7 octobre 2013.

Une copie certifiée conforme du procès-verbal de cette réunion, après avoir été paraphée «ne varietur» par le comparant, ès qualité qu'il agit et par le notaire instrumentaire, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, ès-qualité qu'il agit, a requis le notaire instrumentaire d'acter les déclarations suivantes:

1) La société anonyme «LUXEMBOURG AIR AMBULANCE S.A.» a été constituée suivant acte reçu par Maître André SCHWACHTGEN, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 28 juillet 1998, publié au Mémorial, Recueil C n°780 du 27 octobre 1998.

La dernière modification a été apportée aux statuts par acte du notaire soussignée en date du 1^{er} mars 2012, publié au Mémorial, Recueil C n°657 du 13 mars 2012.

L'actuel capital autorisé a été instauré par acte du notaire soussigné en date du 23 décembre 2010, publié au Mémorial C numéro 530 du 22 mars 2011.

2) Le capital social souscrit de la Société s'élève actuellement de cinq millions d'euros (€ 5.000.000,-) représenté par deux-cent mille (200.000) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (€ 25,-) chacune. Le capital social souscrit a été entièrement libéré.

3) Les alinéas 2 et suivants de l'article 5 des statuts de la Société se lisent comme suit:

«Le capital autorisé est fixé à sept millions d'euros (€ 7.000.000,-).

Le capital autorisé et le capital souscrit de la Société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans à partir de ce jour, autorisé à augmenter en une fois ou par plusieurs tranches le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé.

Les actions représentatives de ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises dans la forme et au prix, avec ou sans prime d'émission, et libérées en espèces ou par apports en nature ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration est autorisé à fixer toutes autres modalités et déterminer toutes autres conditions des émissions.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription.

Le conseil d'administration peut déléguer tout mandataire pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de ces augmentations de capital et pour comparaître par-devant notaire pour faire acter l'augmentation de capital ainsi intervenue dans les formes de la loi.

Chaque fois que le conseil d'administration fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera considéré comme adapté à la modification intervenue.

Les actions sont nominatives, leur conversion en actions émises au porteur est exclue.

La Société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.»

4) Considérant que la présente augmentation du capital social est réalisée par suite de la souscription à la dernière tranche de l'augmentation du capital social autorisé, pour porter ainsi le capital souscrit de son montant de cinq millions d'euros (€ 5.000.000,-) à sept millions d'euros (€ 7.000.000,-) et que de cette façon le capital autorisé se trouve entièrement réalisé endéans la période des cinq années statutairement réservée au conseil d'administration;

considérant encore que l'article 5 des statuts, actuellement encore en vigueur autorise le conseil d'administration à déléguer tout mandataire pour comparaître par devant notaire pour faire acter l'augmentation du capital souscrit, par conversion du capital autorisé ainsi intervenue dans les formes de la loi;

considérant finalement que chaque fois que le conseil d'administration fait ainsi constater une augmentation du capital souscrit l'article 5 des statuts sera considéré comme adapté à la modification ainsi intervenue.

5) Les administrateurs de la Société ont obtenu et accepté de la part de l'actionnaire unique la souscription et la libération de quatre-vingt mille (80.000) actions nouvelles.

Il a été justifié au notaire soussigné par certificat bancaire émis par la «BANQUE INTERNATIONALE à LUXEMBOURG» qui le constate expressément, que la somme de deux millions d'euros (€ 2.000.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société.

6) Le conseil d'administration a, dans sa réunion précitée, donné mandat au comparant aux fins de:

(a) faire acter l'augmentation de capital dans les formes légales par-devant notaire;

(b) faire constater et acter que le capital social qui est actuellement de cinq millions euros (€ 5.000.000,-), est augmenté à concurrence de deux millions euros (€ 2.000.000,-),

par l'émission de quatre-vingt mille (80.000) actions nouvelles de même valeur nominale que les actions existantes, de sorte que le nouveau capital social de la Société, entièrement libéré, est modifié en conséquence;

(c) y faire acter que l'article 5 des statuts est modifié pour

recevoir la teneur spécifiée à la quatrième résolution du procès-verbal du conseil d'administration signé en date du 7 octobre 2013.

7) En conséquence de cette augmentation du capital, il est constaté que le capital autorisé a été entièrement réalisé, de sorte que l'article cinq des statuts aura dorénavant la teneur nouvelle suivante:

« **Art. 5.** Le capital social est fixé à sept millions d'euros (€7.000.000,-) représenté par deux cent quatre-vingt mille (280.000) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (€ 25,-) chacune.

Le capital souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Les actions sont nominatives leur conversion en actions au porteur est exclue.

La Société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.»

Frais

Les frais fiscaux et autres directement liés à l'augmentation du capital social ainsi intervenue et qui restent à la charge de la Société, sont évalués à EUR 3.000 (trois mille euros).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé le présent acte avec Nous notaire.

Signé: G. Chaves Moura et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 22 novembre 2013. Relation: LAC/2013/53072. Reçu soixante-quinze euros Eur 75,-.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 2 décembre 2013.

Référence de publication: 2013168369/92.

(130204637) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2013.

Lexinvest S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.720,00.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 115.542.

EXTRAIT

Faisant suite au décès de Mr John Graham Marks, propriétaire de 8 parts sociales de la société, le conseil de gérance a approuvé et ratifié en date du 12 décembre 2013 le transfert des 8 parts sociales à Mme Ann Morwenna Marks, demeurant New Hall, 14 Sheering Drive, Old Harlow, Essex CM17 0JJ.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 décembre 2013.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2013175870/16.

(130214156) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2013.

M-Décor S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9990 Weiswampach, 24, Kiricheneck.

R.C.S. Luxembourg B 103.792.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 17 décembre 2013.

Référence de publication: 2013175934/10.

(130215195) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2013.

LOPHIRA, Société de Gestion de Patrimoine Familial, SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 46.981.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013175920/10.

(130214121) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2013.

Mitteleuropäische Investitionsgesellschaft S.A., en abrégé MIG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 102.297.

EXTRAIT

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 décembre 2013.

Le Conseil d'administration

Référence de publication: 2013175947/12.

(130214774) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2013.

L'Occitane Belgium Sprl, succursale de Luxembourg, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-8050 Bertrange, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 160.508.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la maison mère L'Occitane Belgium Sprl, numéro d'immatriculation 0874.598.124 tenue le 29 juillet 2013 à 10.00 h

Première résolution

L'assemblée générale prend acte de la démission des fonctions de la représentante de la succursale par Madame Griet MORIAUX. Cette démission prend cours à partir du 25 juillet 2013.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer en tant que nouvel représentant pour la succursale:

Dejan LONCARIC

134 Kaiserswertherstrasse

40474 Düsseldorf, Allemagne

Son mandat prendra cours le 25 juillet 2013, pour une durée indéterminée.

Thomas LEVILION

Le président

Signature

Les associés qui en ont fait la demande

Référence de publication: 2013176920/22.

(130215788) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2013.

ECommerce Taxi Indonesia S.C.Sp., Société en Commandite spéciale.

Siège social: L-2324 Luxembourg, 7, avenue J.P. Pescatore.

R.C.S. Luxembourg B 182.294.

—
STATUTES

Excerpts of the limited partnership agreement (the "Partnership Agreement") of ECommerce Taxi Indonesia S.C.Sp., a special limited partnership, executed on 27 November 2013

1. Partners who are jointly and severally liable. ECommerce Taxi (GP) S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated and existing under the laws of Luxembourg, with registered office at 7, avenue J.P. Pescatore, L-2324 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 180.457 (the "General Partner").

2. Name, Partnership's Purpose, Registered Office, Business Year.

(i) Name

The special limited partnership shall have the name: "ECommerce Taxi Indonesia S.C.Sp.".

(ii) Purpose

The purpose of the Partnership is the holding of participations in any form whatsoever in Luxembourg and foreign companies, limited partnerships or other arrangements and in any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, management, control and development of its portfolio in order to further the development, marketing and provision of internet services through such domestic and foreign subsidiaries (ecommerce covering goods and services of different kinds) and the provision of logistic services, digital services and all other services relating to the aforementioned business.

The Partnership may further guarantee, grant security, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or right of any kind or which form part of the same group of companies as the Partnership.

The Partnership is entitled to pursue any and all activities which directly or indirectly serve its purpose. The Partnership exercises any and all rights and obligations which pertain to any shares or interests in other companies.

(iii) Registered Office

The Partnership shall have its registered office in 7, avenue J.P. Pescatore, L-2324 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

(iv) Business Year

The business year of the Partnership shall be the calendar year.

3. Designation of the manager and Signatory powers. The management of the Partnership is incumbent upon the General Partner. The General Partner shall manage the Partnership on the basis of the provisions of the limited partnership agreement and otherwise in the best interest of the Partnership. Any liability of the General Partner vis-à-vis the Partnership or its Partners shall be limited to willful misconduct (dol) and gross negligence (négligence grave).

The Partnership is validly bound vis-à-vis third parties by the signature of the General Partner that represents it.

4. Date on which the Partnership commences and the date on which it ends. The Partnership commences as from 27 November 2013, for an indefinite term.

Es folgt die deutsche Übersetzung des vorangehenden Textes:

Auszüge des Gesellschaftsvertrages (Limited Partnership Agreement) (der "Gesellschaftsvertrag") der ECommerce Taxi Indonesia S.C.Sp., Einer Partnerschaftsgesellschaft Luxemburger Rechts (Special Limited Partnership), Abgeschlossen AM 27. November 2013

1. Gesellschafter, die unmittelbar und gesamtschuldnerisch haften. ECommerce Taxi (GP) S.à r.l., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée), welche den Bestimmungen des Gesetzes des Großherzogtums Luxemburg unterliegt, mit Geschäftssitz in 7, avenue J.P. Pescatore, L-2324 Luxembourg, Großherzogtum Luxemburg, eingetragen im Luxemburgischen Handelsregister unter der Nummer B 180.457 (die "Komplementärin").

2. Name, Zweck der Gesellschaft, Sitz, Geschäftsjahr.

(i) Name

Die Gesellschaft heißt: "ECommerce Taxi Indonesia S.C.Sp."

(ii) Zweck der Gesellschaft

Zweck der Gesellschaft ist das Halten von Beteiligungen jeglicher Art an luxemburgischen und ausländischen Gesellschaften sowie jede andere Form der Investition, der Erwerb von Wertpapieren jeder Art durch Kauf, Zeichnung oder auf andere Weise sowie deren Übertragung durch Verkauf, Tausch oder in anderer Form, die Verwaltung, Kontrolle und Entwicklung ihrer Beteiligungen im Hinblick auf die Entwicklung, das Marketing und die Erbringung von Internetdienstleistungen durch inländische und ausländische Tochtergesellschaften (im Bereich ECommerce bezüglich Waren und Dienstleistungen jeglicher Art) sowie die Erbringung von Logistikdienstleistungen, Digitaldienstleistungen und allen anderen Dienstleistungen, die mit der zuvor genannten Geschäftstätigkeit im Zusammenhang stehen.

Die Gesellschaft kann des Weiteren für Gesellschaften, an denen sie eine direkte oder indirekte Beteiligung oder Rechte jeglicher Art hält oder die der gleichen Unternehmensgruppe wie sie selbst angehören, Garantien geben, Sicherheiten einräumen, Darlehen gewähren oder die Gesellschaften auf jede andere Weise unterstützen.

Die Gesellschaft kann alle Tätigkeiten ausüben, die direkt oder indirekt ihrem Zweck dienen. Die Gesellschaft kann jegliche Rechte und Pflichten in Bezug auf Beteiligungen an anderen Gesellschaften ausüben.

(iii) Sitz

Der Sitz der Gesellschaft ist in 7, avenue J.P. Pescatore, L-2324 Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg.

(iv) Geschäftsjahr

Das Geschäftsjahr wird das Kalenderjahr sein.

3. Wahl des Geschäftsführers und Zeichnungsbefugnisse. Die Geschäftsführung der Gesellschaft obliegt der amtierenden Komplementärin. Die Komplementärin wird die Gesellschaft auf Basis der Bestimmungen des Gesellschaftsvertrages oder in sonstiger Weise bestmöglich im Interesse der Gesellschaft führen. Jede Haftung der Komplementärin gegenüber der Gesellschaft wird auf Fälle des Vorsatzes (dol) und der groben Fahrlässigkeit (négligence grave) beschränkt. Die Gesellschaft wird durch die Unterschrift der Komplementärin, durch welche die Gesellschaft repräsentiert wird, rechtskräftig gegenüber Dritten verpflichtet.

4. Anfang und Enddatum der Gesellschaft. Die Gesellschaft wird am 27. November 2013 für eine unbegrenzte Dauer gegründet.

Référence de publication: 2013171435/77.

(130209546) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2013.

Land of Art S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 77.005.

Les comptes annuels au 31 mars 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

AGIF S.A.

Signature

Référence de publication: 2013175892/11.

(130214051) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2013.

La Vallière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 74.360.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 16 décembre 2013.

Référence de publication: 2013175886/10.

(130214930) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2013.

La Perle d'Orient S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7565 Mersch, 1, rue Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 84.392.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2013175885/10.

(130213987) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2013.

Sky Neubrandenburg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 11, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 149.891.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-fifth day of the month of November.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

Captiva Sky Holding S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 11, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, having a share capital of EUR 12,500.-, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, Section B, under number 149.871 (the "Captiva Sky"),

hereby represented by Mrs. Marta Kozinska, employee, residing professionally in Luxembourg in her capacity of manager of Captiva Sky.

The appearing party declared to be the sole shareholder of Sky Neubrandenburg S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 11, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), having a share capital of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-), represented by 12,500 (twelve thousand five hundred) shares with nominal value of one Euro (EUR 1.-) and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, Section B, under number 149891 (the "Company"). The Company was incorporated on 7 December 2009 pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, which deed has been published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations ("Mémorial C") N° 35 of 7 January 2010. The articles of association of the Company have not been amended since.

The appearing party, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda:

1. Dissolution of the Company and decision to wind up the Company;
2. Appointment of the liquidator;
3. Determination of the broadest powers to be granted to the liquidator, including but not limited to the right to grant securities over the assets of the Company, contribute assets of the Company for new shares and pay advances on the profits of the liquidation either in cash or in kind;
4. Miscellaneous.

has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolves to dissolve the Company and put it into liquidation with immediate effect.

Second resolution

The sole shareholder resolves to appoint Mercurio Retail Holding S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 11, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, having a share capital of EUR 2,464,000.-, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, Section B, under number 124812, as liquidator of the Company.

Third resolution

The sole shareholder resolves that, in performing his duties, the liquidator shall have the broadest powers to carry out any act of administration, management or disposal concerning the Company, whatever the nature or size of the operation.

The liquidator shall have the corporate signature and shall be empowered to represent the Company towards third parties, including in court either as a plaintiff or as defendant.

The liquidator may waive all property and similar rights, charges, actions for rescission; grant any release, with or without payment, of the registration of any charge, seizure, attachment or other opposition.

The liquidator may in the name and on behalf of the Company and in accordance with the law, redeem shares issued by the Company.

The liquidator may under his own responsibility, pay advances to the shareholder whether in cash or in kind on the liquidation profits.

The liquidator may under his own responsibility make contributions of assets of the Company to another company and, consequently, subscribe for new shares issued by this company in consideration of the contribution in kind.

The liquidator is authorised to grant securities over the assets of the Company, in the name and on behalf of the Company as he may be appropriate or required to comply with the liabilities of the Company.

The liquidator may under his own responsibility grant for the duration as set by him to one or more proxy holders such part of his powers as he deems fit for the accomplishment of specific transactions.

The Company in liquidation is validly bound towards third parties without any limitation by the sole signature of the liquidator for all deeds and acts including those involving any public official or notary public.

Estimate of costs

The amount of expenses, costs, remunerations and charges of the notary in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed is estimated to be approximately one thousand two hundred Euro (EUR 1.200.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states that on request of the proxyholder of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the proxyholder of the appearing party in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the date stated above.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party sign together with the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-cinq novembre.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Captiva Sky Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social à 11, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), ayant un capital social de EUR 12.500,- et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, Section B, sous le numéro 149871 («Captiva Sky»),

représentée aux fins des présentes par Madame Marta Kozinska, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, gérante de Captiva Sky.

Laquelle comparante a déclaré être l'associé unique de Sky Neubrandenburg S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social à 11, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), avec un capital social de douze mille cinq cents euro (EUR 12.500,-), représenté par 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales ayant chacune une valeur nominale de 1,-EUR (un euro) et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, Section B, sous le numéro 149891 (la "Société"), constituée suivant acte de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, le 7 décembre 2009, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations ("Mémorial C") numéro 35 du 7 janvier 2010. Les statuts de la Société n'ont pas encore modifiés depuis.

Laquelle comparante a reconnu être pleinement informé des résolutions devant être prises sur la base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Dissolution de la Société et décision de mettre la Société en liquidation;
2. Nomination d'un liquidateur;
3. Détermination des pouvoirs les plus étendus à conférer au liquidateur, notamment avec la faculté pour le liquidateur de consentir des sûretés sur les actifs de la Société, faire des apports avec les actifs de la Société en contrepartie de nouvelles actions, et payer des avances sur le boni de liquidation, que ce soit en numéraire ou en nature;
4. Divers.

a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses résolutions:

Première résolution

L'associé unique décide la dissolution de la Société et la mise en liquidation de celle-ci, avec effet immédiat.

Deuxième résolution

L'associé unique décide de nommer Mercurio Retail Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social à 11, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg),

ayant un capital social de EUR 2.464.000,- et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, Section B, sous le numéro 124812, comme liquidateur de la Société.

Troisième résolution

L'associé unique décide que, dans l'exercice de ses fonctions, le liquidateur disposera des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration, de gestion et de disposition intéressant la Société, quelque que soit la nature ou l'importance des opérations en question.

Le liquidateur disposera de la signature sociale et sera habilité à représenter la Société vis-à-vis des tiers, notamment en justice, que ce soit en tant que demandeur ou en tant que défendeur.

Le liquidateur peut renoncer à des droits de propriété ou à des droits similaires, à des gages, ou des actions en rescision, il peut accorder mainlevée, avec ou sans quittance, de l'inscription de tout gage, saisie ou autre opposition.

Le liquidateur peut, au nom et pour le compte de la Société et conformément à la loi, racheter des parts sociales émises par la Société.

Le liquidateur peut sous sa propre responsabilité, payer des avances à l'associé sur le boni de liquidation, aussi bien en numéraire qu'en nature.

Le liquidateur peut sous sa propre responsabilité faire des apports d'actifs de la Société à une autre société et, par conséquent, souscrire à de nouvelles actions émises par cette société en contrepartie des apports.

Le liquidateur peut sous sa propre responsabilité accorder des sûretés sur les actifs de la Société au nom et pour le compte de la Société, tel qu'il l'estime nécessaire ou approprié pour se confirmer aux engagements de la Société.

Le liquidateur peut sous sa propre responsabilité et pour une durée qu'il fixe, confier à un ou plusieurs mandataires de pouvoirs qu'il estime appropriés pour l'accomplissement de certains actes en particulier.

La Société en liquidation est valablement et sans limitation engagée envers des tiers par la signature du liquidateur, pour tous les actes y compris ceux impliquant tout fonctionnaire public ou notaire.

Estimation des frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte est estimé à mille deux cents Euros (EUR 1.200.-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais déclare qu'à la requête du mandataire de la partie comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. À la requête du mandataire de la partie comparante, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg. Après lecture faite au mandataire de la partie comparante, le mandataire de la partie a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: M. Kozinska et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 4 décembre 2013. Relation: LAC/2013/55099. Reçu douze euros (EUR 12,-).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 décembre 2013.

Référence de publication: 2013171790/141.

(130209368) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2013.

Rheinische Finanz und Gewerbe Beteiligungsgesellschaft S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen.

R.C.S. Luxembourg B 75.051.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale tenue de façon extraordinaire de la société Rheinische Finanz und Gewerbe Beteiligungsgesellschaft S.A.

L'assemblée générale tenue de façon extraordinaire du 13 décembre 2013 a pris les décisions suivantes:

1. L'assemblée générale révoque avec effet immédiat les administrateurs actuels M. Yves Deschenaux, M. Thomas Dürr et Mme Visaka Kimari.

2. L'assemblée générale nomme comme nouveaux membres du conseil d'administration, dont le mandat courra jusqu'à l'assemblée générale ordinaire se tenant en 2019:

- M. Lex THIELEN, avocat à la Cour, né le 21 juillet 1962 à Luxembourg, domicilié professionnellement à L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen,

- Mme Alexandra VAEL, employée privée, née le 30 mai 1988 à Tchernovtsy (Ukraine), domiciliée professionnellement à L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen,

- Mme Magalie HILCHER, employée privée, née le 5 janvier 1978 à Algrange (France), domiciliée à F-57280 Maizières-les-Metz (France), 21 Voie Romaine.

Luxembourg, le 13 décembre 2013

Signature.

Référence de publication: 2013176161/21.

(130214704) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2013.

Lombardini International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 52.586.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 3 décembre 2013

Monsieur VEGAS-PIERONI Louis et Monsieur DONATI Régis sont renommés administrateurs avec pouvoir de signature B pour une nouvelle période de trois ans. Monsieur LOMBARDINI Romolo est renommé administrateur avec pouvoir de signature A et Président du Conseil. Monsieur DE BERNARDI Alexis est renommé commissaire aux comptes pour la même période. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2016.

Pour extrait sincère et conforme

LOMBARDINI INTERNATIONAL S.A.

Régis DONATI

Administrateur

Référence de publication: 2013169779/17.

(130206578) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2013.

Discovery Luxembourg 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: SEK 130.000,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 9A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 175.439.

I. Par résolutions signées en date du 11 décembre 2013, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Nomination de Jared Dunkin, avec adresse professionnelle au One Discovery Place, 20910 Silver Spring, Maryland, Etats-Unis, au mandat de gérant de catégorie A, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée;

2. Acceptation de la démission de Todd Davis avec adresse professionnelle au One Discovery Place, 20910 Silver Spring, Maryland, Etats-Unis, de son mandat de gérant de catégorie A, avec effet immédiat;

II. Le nouveau siège social de l'associé unique Discovery Luxembourg Holdings 1 S.à r.l. se situe au 9A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 décembre 2013.

Référence de publication: 2013175570/17.

(130214728) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2013.

Société d'Investissements Cime S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 79.029.

Les comptes annuels au 31 mars 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013176231/10.

(130215210) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2013.

Simexco, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9647 Doncols, 36, Bohey.

R.C.S. Luxembourg B 138.327.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Internationale SA
Référence de publication: 2013176226/10.
(130215105) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2013.

F.S. Transports S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4761 Pétange, 39, route de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 182.175.

— STATUTS

L'an deux mille treize, le vingt-six novembre.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

A COMPARU:

Monsieur François SIMON, indépendant, né à Saint-Léger (Belgique) le 9 avril 1960, demeurant à L-4953 Hautcharage, 73, Cité Bommelscheuer.

Lequel comparant a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'il va constituer.

Titre I^{er} . Raison sociale, Objet, Siège, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes, entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, par la loi du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et leurs lois modificatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet le transport et la livraison de marchandises par route avec des véhicules de moins de 3,5 tonnes.

La société est autorisée à contracter des emprunts pour son propre compte et à accorder tous cautionnements ou garanties.

La société pourra enfin procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires ou utiles à la réalisation de son objet.

Art. 3. La société prend la dénomination de "F.S. TRANSPORTS s.à r.l.".

Art. 4. Le siège social est établi à Pétange.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

La société pourra établir des filiales et des succursales aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 5. La durée de la société est illimitée.

Titre II. Capital social, Apports, Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (€ 12.500,-), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (€ 125,-) chacune.

Lorsque, et aussi longtemps que toutes les parts sociales sont réunies entre les mains d'un seul associé, la société sera considérée comme une société à responsabilité limitée unipersonnelle conformément à l'article 179 (2) de la loi sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2 de la même loi sont d'application.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés; elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 8. La cession de parts sociales doit être constatée par un acte notarié ou sous seing privé.

Elle n'est opposable à la société et aux tiers qu'après avoir été notifiée à la société ou acceptée par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

Art. 9. En cas de décès d'un associé, gérant ou non gérant, la société ne sera pas dissoute et elle continuera entre les associés survivants et les héritiers de l'associé décédé.

L'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un quelconque des associés ne met pas fin à la société.

Art. 10. Chaque part est indivisible à l'égard de la société. Les propriétaires indivis sont tenus de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou un mandataire commun choisi parmi les associés.

Les droits et obligations attachés à chaque part la suivent dans quelques mains qu'elle passe. La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux présents statuts.

Les héritiers et créanciers d'un associé ne peuvent sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la société ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Titre III. Gérance

Art. 11. La société est administrée par un ou plusieurs gérants nommés par l'assemblée des associés à la majorité du capital social et pris parmi les associés ou en dehors d'eux.

L'acte de nomination fixera la durée de leurs fonctions et leurs pouvoirs.

Les associés pourront à tout moment décider de la même majorité la révocation du ou des gérants pour causes légitimes, ou encore pour toutes raisons quelles qu'elles soient, laissées à l'appréciation souveraine des associés moyennant observation toutefois, en dehors de la révocation pour causes légitimes, du délai de préavis fixé par le contrat d'engagement ou d'un délai de préavis de deux mois.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour faire et autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants ont la signature sociale et ils ont le droit d'ester en justice au nom de la société tant en demandant qu'en défendant.

Art. 12. Le décès du ou des gérants ou leur retrait, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la société.

Les héritiers ou ayants-cause du ou des gérants ne peuvent en aucun cas faire apposer des scellés sur les documents et registres de la société, ni faire procéder à un inventaire judiciaire des valeurs sociales.

Titre IV. Décisions et Assemblées générales

Art. 13. Les décisions des associés sont prises en assemblée générale ou encore par un vote écrit sur le texte des résolutions à prendre et qui sera communiqué par lettre recommandée par la gérance aux associés.

Le vote écrit devra dans ce dernier cas être émis et envoyé à la société par les associés dans les quinze jours de la réception du texte de la résolution proposée.

Art. 14. A moins de dispositions contraires prévues par les présents statuts ou par la loi, aucune décision n'est valablement prise que pour autant qu'elle ait été adoptée par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si ce quorum n'est pas atteint à la première réunion ou lors de la consultation par écrit, les associés sont convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions sont prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représenté.

Si la société ne compte qu'un seul associé, ses décisions sont inscrites sur un registre tenu au siège social de la société.

Art. 15. Les décisions sont constatées dans un registre de délibérations tenu par la gérance au siège social et auquel seront annexées les pièces constatant les votes exprimés par écrit ainsi que les procurations.

Titre V. Exercice social, Inventaires, Répartition des bénéfices

Art. 16. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 17. Il sera dressé à la fin de l'exercice social un inventaire général de l'actif et du passif de la société et un bilan résumant cet inventaire. Chaque associé ou son mandataire muni d'une procuration écrite pourront prendre au siège social communication desdits inventaire et bilan.

Art. 18. Les produits de la société, constatés par l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, des charges sociales, de tous amortissements de l'actif social et de tous comptes de provisions pour risques commerciaux ou autres, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce qu'il ait atteint le dixième du capital social.

Le solde du bénéfice sera à la disposition des associés qui décideront de son affectation ou de sa répartition.

S'il y a des pertes, elles seront supportées par tous les associés dans les proportions et jusqu'à concurrence de leurs parts sociales.

Titre VI. Dissolution, Liquidation

Art. 19. En cas de dissolution anticipée, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 20. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts seront réglées conformément à la loi du 18 septembre 1933 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice social commence en date de ce jour et finit le 31 décembre 2013.

Souscription et Libération

Les cent (100) parts sociales sont toutes souscrites par l'associé unique Monsieur François SIMON.

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (€ 12.500,-) se trouve à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné qui le constate expressément.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société et qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à mille euros (€ 1.000,-).

Assemblée générale extraordinaire

Le comparant ci-avant désigné, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

- 1.- Monsieur François SIMON, préqualifié, est nommé gérant unique de la société pour une durée indéterminée.
- 2.- La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant.
- 3.- Le siège social est établi à L-4761 Pétange, 39, route de Luxembourg.

Le comparant déclare, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le bénéficiaire réel de la société faisant l'objet des présentes et agir pour son propre compte et certifie que les fonds servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livrera pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Le notaire instrumentant a rendu attentif le comparant au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par le comparant.

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: SIMON, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 3 décembre 2013. Relation: CAP/2013/4536. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés.

Bascharage, le 4 décembre 2013.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2013170578/131.

(130207960) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2013.

Veramont Immeubles S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 141.866.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un administrateur

Référence de publication: 2013177384/11.

(130216039) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2013.

Vomasa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 96.384.

- Le commissaire aux comptes, Monsieur Henri Vanherberghen, 19, rue Aldringen L-1118 Luxembourg, démissionne de son mandat avec effet au 6 septembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013177389/10.

(130215140) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2013.

Verrinvest Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 45.891.

Les comptes annuels au 30 juin 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

POUR VERRINVEST LUXEMBOURG S.A.

Référence de publication: 2013177387/10.

(130215697) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2013.

Aida Wedo 5 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 181.685.

Par résolutions signées en date du 12 novembre 2013, l'actionnaire unique a pris les décisions suivantes:

1. Nomination de Alexis Bourbon, avec adresse professionnelle au 480, avenue Louise, 1000 Bruxelles, Belgique, au mandat d'administrateur de catégorie B, avec effet immédiat et pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2017 et qui se tiendra en 2018.

2. Nomination de Jérôme Demimuid, avec adresse au 62, Reckenthal, L-2410 Luxembourg, au mandat d'administrateur de catégorie C, avec effet immédiat et pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2017 et qui se tiendra en 2018.

3. Acceptation de la démission de Marie-Catherine Brunner, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son mandat d'administrateur de catégorie B, avec effet immédiat.

4. Acceptation de la démission de Christophe Davezac, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son mandat d'administrateur de catégorie C, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 décembre 2013.

Référence de publication: 2013176454/21.

(130215756) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2013.

Kalchesbrück S.C.I., Société Civile Immobilière.

Siège social: Kalchesbrück, Zone Commerciale et Artisanale.
R.C.S. Luxembourg E 1.864.

Répartition du capital social:

Suite au décès de Monsieur Jean Gustave WINANDY en date du 12 septembre 2012, le capital social de la Société est désormais réparti comme suit:

Marie-Thérèse ENTRINGER

née le 14 décembre 1938 à Luxembourg

demeurant à L-2221 Luxembourg, 397, rue de Neudorf 350 parts sociales

Tom WINANDY

né le 17 février 1963 à Luxembourg

demeurant L-2112 Howald, 39, rue du 9 mai 1944 350 parts sociales

TOTAL 750 parts sociales

Il résulte des résolutions prises par les associés en date du 13 décembre 2013 que:

- Les associés décident de modifier les dispositions de l'article 9 des statuts de la Société afin de lui donner la teneur suivante:

«La société est administrée par un conseil composé de un ou plusieurs membres».

- Les associés décident de modifier les dispositions du deuxième alinéa de l'article 10 des statuts de la Société afin de lui donner la teneur suivante:

«La société se trouve valablement engagée à l'égard des tiers par la signature individuelle de l'administrateur unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par les signatures collectives de deux administrateur.»

- Les associés décident que, suite au décès de Monsieur Jean WINANDY en date du 14 septembre 2012, Monsieur Tom WINANDY demeure seul membre de l'organe de gestion de la Société et est ainsi désigné Administrateur unique de la Société pour une durée indéterminée.

La Société est désormais valablement engagée par la signature individuelle de Monsieur Tom WINANDY en tant qu'Administrateur unique.

Tom WINANDY / Marie-Thérèse ENTRINGER
350 parts sociales / 350 parts sociales
Les associés

Référence de publication: 2013176890/33.

(130215755) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2013.

RBCO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6975 Rameldange, 25, Am Bounert.

R.C.S. Luxembourg B 140.803.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille treize, le vingt-huitième jour du mois de novembre.

Pardevant, Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

ONT COMPARU:

1.- Monsieur Romain BOCK, commerçant, né le 13 novembre 1949 à Diekirch, demeurant à L-6975 Rameldange, 25 am Bounert, et

2.- Madame Michèle JAEGER, institutrice, née le 31 août 1954 à Luxembourg, demeurant à L-6975 Rameldange, 25 am Bounert, ici représentée par Monsieur Romain BOCK, prénommé sous 1^o, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, laquelle après avoir été signée „ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera formalisée.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant d'acter:

- que la société «RBCO S.A.», ayant son siège social à L-6975 Rameldange, 25, Am Bounert, a été inscrite au Registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 140.803, constituée suivant acte notarié reçu par le notaire instrumentant, en date du 17 juillet 2008, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 2118 du 1^{er} septembre 2008, (la «Société»);

- que le capital social de la Société s'élève actuellement à TRENTE ET UN MILLE EUROS (EUR 31.000,-) représenté par CENT (100) actions d'une valeur nominale de TROIS CENT DIX EUROS (EUR 310,-) chacune;

- que Monsieur Romain BOCK et Madame Michèle JAEGER, étant les seuls propriétaires des actions dont s'agit, prononcent par la présente la dissolution anticipée de la société avec effet immédiat et sa mise en liquidation et se désignent en qualité de liquidateurs de la prédite Société;

Que Monsieur Romain BOCK et Madame Michèle JAEGER déclarent fixer à tout de suite la deuxième et troisième assemblée conformément à l'article 151 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et les tenir immédiatement l'une après l'autre.

En leur qualité de liquidateurs de la Société ils déclarent avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la société. De l'accord des créanciers, toutes les dettes ont été reprises par Monsieur Romain BOCK et Madame Michèle JAEGER, seuls actionnaires de la société.

Le rapport sur la liquidation, après avoir été signée «ne varietur» par les comparants et le notaire soussigné, restera annexé au présent acte avec lequel il sera enregistré.

Monsieur Romain BOCK et Madame Michèle JAEGER, nomment en qualité de commissaire à la liquidation Monsieur Gilles APEL, né le 14 juin 1979 à Luxembourg, demeurant professionnellement à L-1273 Luxembourg, 12 rue de Bitbourg et lui confie la mission de faire le rapport sur la gestion.

Après avoir pris connaissance du rapport du commissaire à la liquidation du 28 novembre 2013, Monsieur Romain BOCK et Madame Michèle JAEGER en adopte les conclusions, approuvent les comptes de liquidation et donne décharge pleine et entière, sans réserve ni restriction à Monsieur Gilles APEL, prénommé, pour ses travaux de vérification effectués ce jour. Le rapport du commissaire à la liquidation est annexé au présent acte pour être enregistré avec lui.

Monsieur Romain BOCK et Madame Michèle JAEGER, constituée en troisième assemblée, prononcent la clôture de la liquidation et constatent que la Société a définitivement cessé d'exister.

Que décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs, aux liquidateurs et au commissaire aux comptes.

Que les livres et documents de la société seront déposés pendant cinq ans à L-6975 Rameldange, 25, Am Bounert.

Pour les publications et dépôts à faire, tous pouvoirs sont conférés au porteur d'une expédition des présentes.

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Romain Bock, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 2 décembre 2013. LAC / 2013 / 54526. Reçu 75.-€.

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 6 décembre 2013.

Référence de publication: 2013171766/54.

(130209147) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2013.

Meng Famille S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3895 Foetz, 6, rue des Artisans.

R.C.S. Luxembourg B 150.531.

Les statuts coordonnés de la société, rédigés en suite de l'assemblée générale du 08.11.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Capellen.

Référence de publication: 2013171633/11.

(130209135) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2013.

UBS IB Co-Investment 2001 SPF SA, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 82.100.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mai 2013.

Référence de publication: 2013171862/10.

(130209033) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2013.

Covidien International Finance S.A., Société Anonyme.

Capital social: USD 500.000,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 17, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 123.527.

Avec effet au 18 septembre 2013, Thomas Ford n'est plus administrateur de la Société.

POUR EXTRAIT CONFORME ET SINCERE

Covidien International Finance S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013175539/13.

(130214458) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2013.

Acia, Société Anonyme.

Siège social: L-2441 Luxembourg, 323, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 167.172.

A l'attention des actionnaires

Par la présente, je démissionne avec effet immédiat de mon poste d'administrateur de votre société.

Trintange, le 16 décembre 2013.

Jean Mousel.

Référence de publication: 2013177466/10.

(130216569) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2013.

Carrosserie Robert Comes & Compagnie S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6947 Niederanven, Zone Industrielle Bombicht.

R.C.S. Luxembourg B 6.349.

Par la présente, je démissionne de ma fonction d'administrateur de la société Carrosserie Comes S.A. avec effet immédiat.

Bech-Kleinmacher, le 18 décembre 2013.

Pierre HIRTT.

Référence de publication: 2013177472/10.

(130216395) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2013.

VOD Zone S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1225 Luxembourg, 11, rue Beatrix de Bourbon.

R.C.S. Luxembourg B 181.830.

—
STATUTES

In the year two thousand thirteen, on the fourteenth of November.

Before us, Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

HEUSINKVELD OMMEN BEHEER B.V., a limited liability company incorporated and existing under the Laws of The Netherlands, having its registered office in Bijlmermeerstraat, 70, 2131 HG HOOFFDORP, Postbus 714, 2130 AS HOOFFDORP The Netherlands, formed on 24 October 1979, registered at the registry of companies of The Netherlands Kamer Van Koophandel, under number 30107605,

hereby represented by Mr. Claude GEIBEN, holder of a master's degree of law, professionally residing in L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve,

by virtue of a power of attorney delivered under private signature in HOOFFDORP on 18 October 2013.

Such proxy after signature "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party, acting in the above named quality requested the notary to enact as follows the Articles of Association of a Limited Liability Company, and which appearing party declared to subscribe all of its capital units.

Art. 1. Corporate Denomination. By virtue of these presents there is formed a limited liability company with the following denomination VOD ZONE S.à r.l.

The business goodwill which this Company might manage may bear any another name.

Art. 2. Registered Office. The registered office of the Company is established in Luxembourg. It may be transferred to any other place within the municipality of Luxembourg by means of a mere decision taken by the manager or the managers of the Company, whilst by proper resolutions of an extraordinary general meeting of the associate partners, voting as is provided for in matters relating to the amendment of these Articles it may also be transferred to any other place which is situated within the Grand Duchy of Luxembourg.

The registered office may even be transferred to abroad, by means of a mere decision of the manager or managers, whenever extraordinary events of a military, political, economic or social nature might constitute an obstacle to the running of the Company from its registered office or whenever such events appeared to be imminent, such transfer of the registered offices to remain effective for until the time such events will have disappeared.

Notwithstanding such transfer to abroad which may only be of a temporary nature of the Company shall remain of Luxembourg nationality.

In any other circumstances any transfer of the registered office of the Company to abroad with the simultaneous adoption by the Company of a foreign nationality may only be resolved upon with the unanimous consent of the Company's associates.

The Company may by decision of its manager or managers open subsidiary companies, branches, agencies and offices within the Grand Duchy of Luxembourg and abroad as well.

Art. 3. Duration. The Company is constituted for an unlimited duration of time.

Art. 4. Corporate Object. The purpose of the Company is the acquisition, and as the case may be, the disposal of, participations, in any Luxembourg or foreign entity in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner, and as the case may be, sell, transfer or otherwise dispose of, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management, control, sale or transfer of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin. The Company may also hold interests in partnerships.

The Company may borrow in any form, except by way of public offer. The Company may grant all kinds of aids, financial assistances, loans and money facilities, advances and guarantees to its subsidiaries, affiliated companies and other companies. The Company is not admitted to issue loan certificates and debentures but it may otherwise undergo any kind of indebtedness for the purpose of extending financial assistances within the scope of its corporate object. The Company

may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorization.

The Company may in addition acquire, use and dispose of real estate whether located within the Grand Duchy of Luxembourg or in any other foreign country as the Company may also perform such activities through or in conjunction with related or non-related companies or enterprises with which it stands in whatever kind of working or joint venture agreement.

The Company may further carry out any commercial, industrial or financial operations, as well as any transactions on real estate or on movable property. In this regard, the Company may especially render technical and economic services relating to the development, operation, management, registration, marketing and processing of broadcasting and programs, whether by way of television, cable, online and via internet, or any kind of transmission, browsing, broadcasting, via cable, or any other technical means as state of the art will develop.

Art. 5. Corporate Capital. The corporate capital of the Company is set at the amount of EUR 12,500.- (twelve thousand and five hundred euro) represented by 500 (five hundred) capital units, each having a par value of EUR 25.- (twenty-five euro).

Art. 6. Assignment of Units. Assignments of units in the Company's corporate capital need to be enacted by means of a deed delivered by a civil law notary or agreed upon between the parties by means of a private deed. Such assignments carry only their validity in front of the Company itself and hence all other existing associates or in front of any third person if they have been duly notified to the Company or effectively acknowledged by the latter one in a notarial deed.

No deed of assignment of capital units inter vivos nor any transfer of units for reasons of death even to associated persons may be accomplished failing the agreement of all other associates.

In the event such agreement to an envisaged assignment or the transfer for reasons of death is not given, the other existing associates shall be obliged to repurchase the units which belong to the assigning associate at a consideration which shall not be less than the average accounting value of the units computed for the last three years. In the event of a disagreement as regards the consideration the price shall be determined by a panel of three arbitrators, two of which to be nominated by each party and the umpire shall be nominated by the President Judge of the District Court of Luxembourg, pursuant to the request lodged the most diligent party in the event the two arbitrators designated by the parties were unable to agree on a nomination within a lapse of thirty days following their own nomination.

The award given by a majority vote of the arbitrators will bind the associates, there being no recourse to appeal.

Art. 7. No Split of Units, no Public Issue. Units may not be split as regards the Company since the latter recognizes only one owner for each Unit.

The joint owners of Units which are split are expected to have themselves represented in the Company by one and the same person, appointed by a common agreement. Failing such agreement the President Judge of the District Court of Luxembourg shall proceed to such designation, pursuant to the request lodged by the most diligent party.

Capital units in the Company are non negotiable and they may not be the subject of a public issue.

Art. 8. Rights Attaching to the Units. Each unit enables its owner to a proportional fraction to the corporate assets and the profits and to a corresponding part in the remaining assets at the Company's winding up, as well.

Art. 9. Associates Liability. Associates are only liable up to the amount of their capital contribution to the Company.

Art. 10. Management. The affairs and generally all interests of the Company are managed by one or several managers which are nominated either in the constitutional instrument or by the general meeting of the associates. The Articles of Association or the associates in general meeting determine also the scope of their powers and authority. Managers may at any time be dismissed by the general meeting.

The manager or managers by living up with their functions do not undergo any personal obligation as regards the undertakings by the Company if and when they are validly performed and executed in the name of the Company. Managers are only responsible for the faithful fulfillment of their mandate. The general meeting of the associates may further nominate holders of general powers of attorney, determine the limitations of their mandate and the extent of their powers.

The Company is validly committed in all instances by the single signature of the sole shareholder, or by the joint signature of the current managers.

Art. 11. General Meetings. Resolutions are validly passed in general meetings whenever they are adopted by associates representing at least a majority of votes cast.

However, resolutions which pertain to the amendment of the Articles of Association or the winding up of the Company are validly passed only if they are adopted by associates representing at least three quarters of the corporate capital.

Art. 12. Fiscal Year. The fiscal year of the Company shall run from the first day of January through the thirty-first day of December of each year.

Art. 13. Corporate Accounts. Every year on the thirty-first day of December the annual accounts shall be established and the manager or managers shall draw up the corporate reports.

Art. 14. Profits. The excess of the profit and loss accounts less all deductible general expenses, social charges, write offs and provisions constitute the profits of the Company.

Every year at least one-twentieth of the net profits shall be allocated to the legal reserve. Such withholdings and allocation shall cease to be compulsory whenever this reserve has reached an amount equal to one-tenth of the corporate capital, but shall be resumed whenever such reserve falls below one-tenth.

The remaining amounts shall be left at the free disposal of the general meeting of the associates.

Art. 15. Dissolution and Winding-up. In the event of the dissolution of the Company its winding-up shall be conducted by the manager or the managers, failing them by one or more associates or failing the latter ones by one or more liquidators which may be third persons and which are nominated by the general meeting of the associates according to article 199 of the law on commercial companies.

The liquidator or liquidators shall enjoy the most extensive powers to realize the assets of the Company and pay all of its liabilities. The remaining valuables shall be equally distributed among the associates whether in cash or in kind, the reimbursement of all capital contributions ranking senior.

Art. 16. Unipersonal Company. For as long as all the capital units in the Company are owned by one person this sole member of the Company exercises the powers of the general meeting.

All decisions of that sole member which are taken in the scope of the preceding paragraph are recorded in proper minutes or otherwise drawn up in writing and recorded in the corporate books.

Contracts entered into between the sole member and the Company represented by him are recorded on minutes or otherwise drawn up in writing and recorded. This provision is not binding to current operations conducted into under normal conditions.

If ever the sole member in the Company assigned and transferred units to one or several persons with the result that the Company was composed of several associates, the Company will immediately become a multipersonal company without any necessity to further amend these Articles of Association.

Art. 17. General Provisions. For all matters which have not been taken care of in these Articles the associates revert to the provisions of Law.

Subscription and payment

The five hundred (500) shares have all been entirely subscribed by HEUSINKVELD OMMEN BEHEER B.V., prenamed.

All these shares have been fully paid up in cash, so that the sum of twelve thousand euro (12,500.- EUR) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary by a bank certificate, who expressly bears witness to it.

Transitory provision

The first financial year shall begin today and end on the 31st of December, 2013.

Expenses

The direct expenses, costs, duties, remuneration or related outlays at the charge of the Company are evaluated at EUR 1,300.- (one thousand and three hundred euro).

Unit Holder's Decisions

Pursuant to the enactment of the foregoing Articles of Association and the formation of the Company the sole unit holder has requested the acting notary to proceed towards the recording of the following decisions:

- 1.- The number of the first managers is fixed at two (2) persons, designated for an indefinite period of time, namely:
 - Dr. Henk KROP, CEO, born on 17 December 1947 in AMSTERDAM (The Netherlands), professionally residing in Bijlmeerstraat, 70, 2131 HG HOOFDORP, Postbus 714, 2130 AS HOOFDORP; and
 - Dr. Stephan KÖNIGFELD, company manager born on 26 December 1961 in STUTTGART (Germany), with professional residence in D-65185 WIESBADEN, Herder Strasse 21.

2.- For as long as the Company's units are held by one holder the annual meetings shall be recorded by proper minutes in writing by that same person before the 30th day of the month of June of each year.

3.- The registered offices of the Company shall be at 11, rue Beatrix de Bourbon in L-1225 Luxembourg.

Governing Language

The undersigned notary and the person who has appeared before him state that they are knowledgeable of the English language for understanding, speaking and writing it. Upon request by these parties this present deed is worded in the English language followed by a German translation, it being provided that the English version shall be the governing one and that in the case of any discrepancy between these two languages the English version shall prevail.

Whereof the present deed having been read before the person who has appeared, known to the notary by his name and given names, personal status and residence, these same person signed this present deed together with the notary.

This same deed was drawn up by the notary in Luxembourg on the day named at its inception.

Es folgt die deutsche Übersetzung des vorangehenden Textes:

Im Jahr zweitausenddreizehn, am vierzehnten November.

Vor Maître Martine SCHAEFFER, Notar mit Amtssitz in Luxemburg.

Ist erschienen:

HEUSINKVELD OMMEN BEHEER B.V., eine Gesellschaft gegründet und bestehend unter den Gesetzen der Niederlanden, mit Gesellschaftssitz in Bijlmeerstraat, 70, 2131 HG HOOFDORP, Postbus 714, 2130 AS HOOFDORP, Niederlanden, gegründet am 24 Oktober 1979, eingetragen bei Gesellschaftsregister der Niederlanden, Kamer Van Koophandel, unter der Nummer 30107605,

hiernach vertreten durch Herrn Claude GEIBEN, Magister der Rechtswissenschaften, mit beruflicher Adresse in L-2227 Luxemburg, 12, avenue de la Porte-Neuve,

aufgrund einer privatschriftlichen Vollmacht ausgestellt in HOOFDORP am 18. Oktober 2013.

Diese Vollmacht nach Unterzeichnung «ne varietur» durch den Bevollmächtigten und den instrumentierenden Notar bleibt gegenwärtiger Urkunde beigefügt um mit derselben einregistriert zu werden.

Welche Komparentin, vertreten wie vorgenannt, den Notar darum bat die Satzung einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung aufzunehmen, von welcher die Komparentin erklärte alle Gesellschaftsanteile zu zeichnen.

Art. 1. Geschäftsname. Es wird eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung unter dem Namen VOD ZONE S.à.r.l. gegründet.

Das Geschäft welches die Gesellschaft ausübt kann unter einem anderen Geschäftsnamen geführt werden.

Art. 2. Gesellschaftssitz. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Luxemburg. Er kann durch einfache Entscheidung des oder der Geschäftsführer an jeden anderen Ort der Gemeinde Luxemburg verlegt werden, und kann durch eine aussergewöhnliche Entscheidung der Generalversammlung der Gesellschafter, dieselbe handelnd wie bei einer Abänderung der Satzung, in jede andere Ortschaft des Grossehrzogtums Luxemburg verlegt werden.

Er kann sogar ins Ausland verlegt werden, und dies durch einfache Entscheidung des oder der Geschäftsführer, sofern militärische, politische, ökonomische oder Soziale gegebenheiten die normale Geschäftstätigkeit der Gesellschaft an ihrem Sitz nicht zulassen, oder auch falls solche Gegebenheiten imminent wären, und dies bis zu einer Beendigung solcher Gegebenheiten. Unbeschadet einer solchen Verlegung ins Ausland, welche nur einen temporären Charakter genießt, bleibt der Nationalität der Gesellschaft immer die Luxemburgische.

In allen anderen Fällen können eine Sitzverlegung der Gesellschaft ins Ausland, sowie der Annahme einer ausländischen Nationalität durch die Gesellschaft, nur durch einen einstimmigen Beschluss aller Gesellschafter erfolgen.

Die Gesellschaft kann, durch Entscheidung ihres oder ihrer Geschäftsführer, sowohl im Grossherzogtum Luxemburg, wie auch im Ausland, Tochtergesellschaften, Zweigstellen, Vertretungen oder Büros gründen.

Art. 3. Dauer. Die Gesellschaft wird auf unbestimmte Zeit gegründet.

Art. 4. Gesellschaftszweck. Die Gesellschaft hat zum Zweck die Anschaffung, und, mitunter, die Veräusserung von Beteiligungen in jeglichen Körperschaften in Luxemburg, sowie auch im Ausland, unter jeglicher Form, sowie die Bewirtschaftung solcher Beteiligungen. Die Gesellschaft kann insbesondere durch Zeichnung, Ankauf, oder durch Tausch, ebensolche Beteiligungen erwerben, je nachdem wie der Fall sich stellen mag, sowie die Gesellschaft verkaufen, transferieren, oder auch anderes veräussern kann, in Bezug auf alle Beteiligungen, Aktien oder anderer Beteiligungstitel, Anleihen, Schuldanerkennnissen, Hinterlegungszertifikaten oder andere Schuldtitel, und ganz generell in Bezug auf alle Titel oder Finanzinstrumente welche durch private oder öffentliche Körperschaften ausgegeben werde. Sie kann sich an der Gründung, der Entwicklung, der Führung, der Kontrolle, dem Verkauf oder der Übertragung jeglicher Gesellschaft oder jeglicher Unternehmen beteiligen.

Sie kann in die Anschaffung und die Bewirtschaftung eines Portfolios von Patentrechten oder intellektueller Rechte jeglicher Natur und jeglicher Herkunft. Die Gesellschaft kann Interessen in einem Partenariat besitzen.

Die Gesellschafter kann sich unter jeglicher Form verschulden, ausser durch öffentliche Kreditaufnahmen. Die Gesellschaft kann jegliche Arten von Hilfen und finanziellen Verbeistandungen geben, mitunter Darlehen und Kreditlinien, Garantien an Tochtergesellschaften, an verwandte, sowie auch an andere Gesellschaften. Die Gesellschaft hat nicht das Recht Schuldwertschriften oder Anleihen auszugeben, aber Sie kann unter jeglichen anderen Formen Schulden aufnehmen, um im Rahmen ihres Gesellschaftszwecks Finanzmittel zu gewähren. Die Gesellschaft kann auch Garantien und Pfandrechte gewähren, durch Übertragung gewährleisten, sowie auch anderes Sicherungsrechte auf Teilen oder der Gesamtheit ihres Vermögens abgeben, zum Zweck ihre eigenen Verbindlichkeiten abzusichern, oder diejenigen jeglicher anderen Gesellschaft, und ganz generell, in ihrem eigenen Interesse, oder desjenigen einer anderen Gesellschaft oder Person. Der Klarheit halber ist festgehalten, dass die Gesellschaft keine regulierten Geschäftstätigkeiten des Finanzsektors ausüben darf, ehe sie die dafür notwendige Erlaubnis erteilt bekommen hat.

Die Gesellschaft kann jegliche Grundgüter anschaffen, benutzen und veräußern, ob sich dieselben im Grossherzogtum Luxemburg oder anderswo befinden, und sie kann auch Geschäftstätigkeiten durch oder im Verbund mit verwandten oder nicht verwandten Gesellschaften, ausüben, wobei sie mit letzteren sie durch jegliche Zusammenarbeit oder Zusammenschluss im Verhältnis steht.

Die Gesellschaft kann auch alle anderen kommerziellen, industriellen, finanzielle, und anders gewartete Transaktionen mit beweglichen und unbeweglichen Dingen durchführen. In diesem Zusammenhang kann die Gesellschaft insbesondere technische und ökonomische Dienstleistungen erbringen, in Bezug auf die Entwicklung, die Benutzung, die Bewirtschaftung, die Eintragung, die Vermarktung und die Verbreitung unter der Form von Fernsehen, durch Kabel, online oder per Internet, oder durch jegliche andere Art der Übertragung, browsing, Ausstrahlung, durch Kabel oder jeglicher Anwendungen, je nachdem wie sich die Technik entwickelt.

Art. 5. Gesellschaftskapital. Das Gesellschaftskapital beträgt 12.500.-12.500,- EUR (zwölftausendfünfhundert Euro), eingeteilt in 500 (fünfhundert) Gesellschafteranteile, jedes mit einem Nominalwert von 25,- EUR (fünfundzwanzig Euro).

Art. 6. Übertragung von Gesellschafteranteilen. Die Übertragung von Gesellschafteranteilen muss durch eine notarielle Urkunde oder durch eine privatschriftliche Urkunde zwischen den Parteien festgestellt werden. Solche Übertragungen können der Gesellschaft nur entgegeng gehalten werden, sofern sie der Gesellschaft zugestellt wurden, oder nachdem sie von derselben in einer notariellen Urkunde anerkannt wurden.

Keine Übertragung zwischen lebenden Personen, und auch keine Übertragung durch Todesfolge, sogar zwischen Gesellschaftern, kann stattfinden, ausser durch Einverständnis aller Gesellschafter.

Im Falle des Ausbleibens der Einwilligung zu einer solchen angemeldeten Übertragung, oder einer Übertragung durch Todesfolge, müssen alle anderen existierenden Gesellschafter die Anteile des abgebenden Gesellschafter übernehmen, und dies zu einem Preis welcher nicht unter dem Mittelwert des buchhalterischen Wertes der letzten drei Jahre liegen darf. Im Falle wo

Uneinigkeit über den Preis besteht, wird dieser durch ein Gremium von drei Schiedsrichtern festgelegt, wobei zwei Schiedsrichter von den Parteien ernannt werden, und der Dritte vom Vorsitzenden des Bezirksgerichts von und zu Luxemburg bestimmt wird, und dies auf Antrag der erstantragstellenden Partei, sofern die beiden durch die Parteien bestimmten Schiedsrichter keinen dritten Schiedsrichter innerhalb einer Frist von 30 Tagen ab dem Zeitpunkt ihrer Ernennung bestimmen könnten.

Die mehrheitliche Entscheidung der Schiedsrichter wird bindend, ohne dass selbige durch Rechtmittel angefochten werden kann.

Art. 7. Unteilbarkeit der Gesellschafteranteile und öffentliche Ausgabe. Die Gesellschafteranteile sind gegenüber der Gesellschaft unteilbar, und diese erkennt nur einen Eigentümer für ein ebensolches an.

Die gemeinsamen Eigentümer von geteilten Gesellschafteranteilen sind angehalten sich gegenüber der Gesellschaft durch eine und dieselbe Person vertreten zu lassen, wobei der Vertreter durch gemeinsame Bestimmung durch die Miteigentümer zu wählen ist, oder, ansosten, durch Entscheidung des Präsidenten des Bezirksgerichts von und zu Luxemburg, durch Antrag der erstantragstellenden Partei.

Die Gesellschafteranteile sind nicht frei handelbar, und diese können nicht im Zuge eines öffentliches Angebot am Markt ausgegeben werden.

Art. 8. Rechte welche den Gesellschafteranteilen anhaften. Jeder Gesellschafteranteil gibt Rechte im Verhältnis der am Gesellschaftskapital bestehenden Anteile, und ebenso bei der Aufteilung der Gewinne, sowie ein Anrecht auf den entsprechenden Teil der verbleibenden Vermögenswerte im Falle einer Auflösung.

Art. 9. Haftung der Gesellschafter. Die Gesellschafter haften nur bis zum Betrag ihrer Einlage..

Art. 10. Geschäftsführung. Die Tätigkeiten, und im grossen und ganzen wie Interessen der Gesellschaft, werden durch einen oder mehrere Geschäftsführer wahrgenommen, welche entweder in der Gründungsurkunde, oder von der Gesellschafterversammlung bestimmt werden. Die Satzung oder die Generalversammlung der Gesellschafter bestimmt den Inhalt ihrer Vollmachten. Der oder die Geschäftsführer können zu jedem Zeitpunkt von der Generalversammlung abberufen werden.

Der oder die Geschäftsführer gehen durch die Ausübung ihrer Tätigkeiten, keine persönlichen Verbindlichkeiten ein, im Zuge der durch sie für die Gesellschaft gültig eingegangenen Verbindlichkeiten; in ihrer Eigenschaft als einfache Mandatsträger haften dieselben nur für die Ausübung ihres Mandats.

Die Gesellschafter können zusammen in der Generalversammlung Vollmachtsträger ernennen, und die Grenzen deren Mandats und Vollmachten bestimmen.

Die Gesellschaft wird entweder durch die Unterschrift des einzigen Geschäftsführers, oder durch die gemeinsame Unterschrift aller im Amt befindlichen Geschäftsführer, verpflichtet.

Art. 11. Generalversammlungen. Die Entscheidungen der Gesellschafter werden nur gültig gefällt, sofern diese durch Gesellschafter bestimmt werden welche mehr als die Hälfte des Gesellschaftskapitals darstellen.

Jedoch werden Entscheidungen der Gesellschafter die eine Abänderung der Satzung, oder gar die Liquidierung der Gesellschaft zur Folge haben, nur durch eine Mehrheit von Gesellschaftern angenommen die mindestens drei Viertel des Gesellschaftskapitals darstellen.

Art. 12. Geschäftsjahr. Das Geschäftsjahr beginnt am 1sten Januar und endet am 31sten Dezember eines jeden Jahres.

Art. 13. Buchhaltung. Jedes Jahr am 31. Dezember werden die Jahreskonten gelegt, und die Geschäftsführer stellen die Gesellschaftskonten auf.

Art. 14. Gewinne. Der Überschuss der Gewinn- und Verlustrechnung, nach Abzug aller allgemeiner Kosten, Sozialabgaben, Abschreibungen und Provisionen, stellen den Reingewinn der Gesellschaft dar.

Jedes Jahr werden fünf Prozent (5%) des Nettogewinns verwendet, um der gesetzlichen Reserve angedient zu werden. Diese Verwendung wird nicht mehr zwingend sein, ab dem Zeitpunkt wo die gesetzliche Reserve den Betrag von zehn Prozent der Gesellschaftskapitals erreicht hat, müssen jedoch wieder aufgenommen werden sobald zu irgendeinem Zeitpunkt, und aus welchen Grund auch immer, diese gesetzliche Reserve angetastet wurde.

Der Restbetrag steht der Generalversammlung der Gesellschafter zur Verfügung.

Art. 15. Auflösung und Abwicklung. Im Falle einer Auflösung der Gesellschaft wird die Abwicklung durch den oder die Gesellschaft wahrgenommen und, in deren Abwesenheit durch einen oder mehrere Gesellschaften, anstosend durch einen oder mehrere Liquidatoren welche durch die Gesellschafterversammlung zu bestimmen sind, unter der Mehrheit wie durch Artikel 199 des abgeänderten Gesetzes über kommerzielle Gesellschaften vorgesehen.

Der oder die Liquidatoren geniessen die weitestgehenden Vollmachten um die Aktiva der Gesellschaft zu veräußern und die Schulden zu bezahlen.

Die restlichen Werte werden in Geldform oder in Natura unter den Gesellschaftern aufgeteilt, im Verhältnis der Anteile zu welchen dieselben zu dem Zeitpunkt beteiligt sind, wobei sicherzustellen ist, dass die Einlagen zur Rückzahlung einen Privileg geniessen.

Art. 16. Gesellschaft mit einem einzelnen Gesellschafter. So lange die Anteil der Gesellschaft von einer einzigen Person gehalten werden, übt dieser Gesellschafter die Befugnisse der Generalversammlung aus.

Alle Entscheidungen der Alleinegesellschafters, welche in Ausführung des vorhergehenden Absatzes getroffen werden, sind ordnungsgemäss in Protokollen festzuhalten, oder ansonsten jedenfalls schriftlich auszuführen und in den Gesellschaftsunterlagen aufzubewahren.

Die Verträge die zwischen dem Alleinegesellschafters und der Gesellschaft - vertreten durch denselben - abgeschlossen werde, sind in Protokollen festzuhalten, ansonsten aber schriftlich niederzulegen und einzuregistrieren. Diese Bestimmung betrifft nicht die ordentlichen Geschäfte, welche zu normalen Bedingungen abgeschlossen werden.

Sofern der Alleinegesellschafters der Gesellschaft Anteile an eine oder mehrere Personen abtritt und überträgt, so dass die Gesellschaft mehrere Gesellschafter hat, wird die Gesellschaft sofort eine Gesellschaft zwischen mehreren Personen, ohne dass hierfür eine Abänderung der Satzung notwendig wäre.

Art. 17. Generelle Bestimmungen. Für jegliche Fragen die in der vorliegenden Satzung nicht behandelt sind, halten sich die Gesellschafter an die gesetzlichen Bestimmungen.

Zeichnung und Einzahlung

Die fünfhundert (500) Anteile wurden alle gezeichnet durch HEUSINKVELD OMMEN BEHEER B.V., vorgeannt.

Alle Anteile wurden in bar eingezahlt, sodass der Betrag von zwölftausend fünfhundert (12.500,- EUR) Euro der Gesellschaft von nun an zur freien Verfügung steht, wie es dem Notar bewiesen wurde, welcher dies ausdrücklich bestätigt.

Übergangsbestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tage und endet am 31. Dezember 2013.

Abschätzung der Kosten

Die Summe der Kosten, Auslagen, Vergütungen und Lasten, unter welcher Form auch immer, welche die Gesellschaft zu tragen hat, oder derselben im Sinne der vorliegenden Urkunde angerechnet werden, beträgt EUR 1.300,- (eintausenddreihundert Euro).

Entscheidungen des Einzelgesellschafters

Und sofort nach Annahme der gegenwärtigen Satzung und der Gründung der Gesellschaft, hat der Alleinegesellschafters den Notar dazu angehalten folgende Entscheidungen zu beurkunden:

1.- Die Zahl der ersten Geschäftsführer beträgt zwei (2), und diese werden für eine unbestimmte Dauer ernannt, in den Personen von:

- Herrn Dr. Henk KROP, Geschäftsführer, geboren am 17. Dezember 1947 in Amsterdam (Niederlanden), mit beruflicher Anschrift in Bijlmeerstraat, 70, 2131 HG HOOFFDORP, Postbus 714, 2130 AS; und

- Dr. Stephan KÖNIGFELD, Geschäftsführer, geboren am 26. Dezember 1961 in STUTTGART (Deutschland), mit beruflicher Anschrift in D-65185 WIESBADEN, Herder Strasse 21.

2.- Solange alle Gesellschafteranteile durch einen Alleingesellschafter gehalten werden, werden die jährlichen Hauptversammlungen in schriftlichen Protokollen festgehalten, durch selbige Person, und vor dem dreissigsten Juni eines jeden Jahres.

4.- Als Adresse des Gesellschaftssitzes wird folgende Adresse bestimmt: in L-1225 Luxemburg, 11, rue Beatrix de Bourbon.

Anwendbare Sprache

Der unterzeichnete Notar und die vor ihm erschienene Person erklären die englische Sprache zu verstehen, zu reden und zu schreiben.

Auf Antrag der dieser Person, ist die vorliegende Urkunde in Englisch gefasst, gefolgt von einer deutschen Übersetzung, und auf Antrag derselben erschienenen Person ist bestimmt, dass im Falle von Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Text, die Englische Fassung ausschlaggebend ist.

Worüber Urkunde, aufgenommen und unterschrieben in Luxemburg, am selben Datum wie eingangs genannt.

Und nach Vorlesung und Erörterung an den Kompargenten, welcher dem Notar durch Vornamen, Namen, Wohnsitz und Beruf bekannt ist, hat selbiger mit Uns, Notar, die vorliegende Urkunde unterzeichnet.

Signé: C. Geiben et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 15 novembre 2013. LAC/2013/51954. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur ff. (signée): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 novembre 2013.

Référence de publication: 2013164596/348.

(130200629) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2013.

Yena Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 3, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 103.171.

Les comptes annuels de la société au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013177416/10.

(130215933) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2013.

Vendima, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9954 Goedange, 5, Am Duarref.

R.C.S. Luxembourg B 135.751.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013177380/10.

(130215473) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2013.

Zetta S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1260 Luxembourg, 5, rue de Bonnevoie.

R.C.S. Luxembourg B 160.880.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Zetta S.à r.l.

Référence de publication: 2013177421/10.

(130215719) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2013.
